

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 207

MONTRÉAL, LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Le cercle de la violence

À la demande des gardiens, les mesures de sécurité ont récemment été renforcées à la prison de Bordeaux. Mais au-delà du retour en force des barreaux et des barbelés, qu'adviend-il de la réinsertion sociale et des «alternatives à l'incarcération» promises par le ministre Serge Ménard?

La poussière est retombée une fois de plus sur la prison de Bordeaux, théâtre d'une énième escalade de la violence. Les gardiens, qui réclamaient un renforcement des mesures de sécurité, ont obtenu plus qu'ils ne l'espéraient: instauration d'une patrouille périphérique, ajout de caméras, réouverture de l'aile de réclusion — appelée «le trou». Coût total de leurs récriminations? Un demi-million de dollars. Mais le resserrement des conditions de détention permettra-t-il de briser la quadrature du cercle de la violence qui sévit à Bordeaux depuis des années?

Il est vrai que les doléances des agents en services correctionnels sont fondées. Ils exercent un métier difficile, dans un climat de tension exacerbée, dont la lutte pour le contrôle du trafic des stupéfiants semble être le catalyseur.

La liste noire des incidents survenus à l'Établissement de détention de Montréal (EDM) au cours des dix derniers mois tient des scénarios dignes de la prison d'Alcatraz: attaques en règle contre les gardiens, rixes entre les détenus, multiples saisies d'armes blanches et de drogue, débuts d'émeutes...

Grâce au renforcement des mesures de sécurité, les incidents violents, qui sont le lot de cette prison dans laquelle s'entassent parfois plus d'un millier de prévenus, détenus et malfrats de tout acabit, pourront être contenus pendant un certain temps.

Mais ces mesures ne suffiront pas à endiguer complètement la violence. «Toute mesure répressive ne résout pas les problèmes. Au contraire, ça les accentue», souligne Jean-Claude Bernheim, président de l'Office des droits des détenus. Dans une société idéale, poursuit le criminologue, la prison devrait servir à «protéger les citoyens» et à «réhabiliter les criminels».

La réinsertion sociale, voilà l'objectif fondamental de l'incarcération. C'est même l'un des principes de base qui doivent guider la Direction générale des services correctionnels du Québec au cours des prochaines années.

«Plus une personne est réinsérée socialement, plus le risque qu'elle récidive diminue», souligne la Direction générale dans un document clé, intitulé *Mission, valeurs et orientations*.

Et pour aider les détenus dans leur cheminement vers la réinsertion sociale, les services correctionnels ont décidé de confier aux gardiens de prison — à Bordeaux comme ailleurs — un rôle d'«intervenant» de premier plan.

«Le surveillant [...] sera capable de compréhension et en mesure d'établir des relations humaines authentiques; il pourra concilier les «besoins de sécurité» et le suivi auprès des personnes incarcérées», notent les services correctionnels.

Mais les gardiens de Bordeaux arrivent difficilement à concilier la double tâche d'assurer la sécurité et la réinsertion des détenus. C'est «une mutation profonde et souhaitée, disent-ils, mais planifiée selon un échéancier essoufflant, stressant, et pas toujours sensible au rythme d'évolution qu'impose tout changement humain».

Il y a cependant plus que des facteurs «humains» pour expliquer les ratés vécus à Bordeaux. La prison souffre d'un problème de surpopulation chronique, amplifié par la réduction graduelle de son budget.

Entre 1992 et 1994, la population de Bordeaux est passée de 7419 à 9193 détenus par année, tandis que le nombre d'employés demeurait sensiblement le même. Au cours de la même période, le budget de fonctionnement annuel de l'EDM a chuté de 28,1 à 25,6 millions \$. Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a reconnu, en février dernier, le caractère «désuet» de la prison, vieille de 83 ans, et l'urgence de corriger les problèmes de surpopulation.

Après une visite complète de l'EDM, au cours de laquelle il s'était entretenu avec des détenus, le ministre Ménard avouait qu'il venait de vivre une «expérience des plus traumatisantes». «On devrait peut-être mettre plus d'efforts et investir dans la réhabilitation», a suggéré M. Ménard, qui a jonglé avec plusieurs hypothèses «d'alternatives à l'incarcération».

A ce jour, M. Ménard a donné son aval à un renforcement des mesures de sécurité, à la grande satisfaction des gardiens. Certains organismes envisagent d'autres «alternatives» et veulent en faire part au ministre. L'Office des droits des détenus souhaite la tenue d'un débat public sur l'usage de la prison, tandis que l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec réclame un sommet sur la délinquance au Québec.

La surpopulation chronique et le climat de tension continue, dont la résultante est de laisser moins de chances à la réinsertion sociale, amènent ces groupes de pression à faire le procès de l'ensemble du système carcéral pour les échecs répétés de Bordeaux.

Ironiquement, les gardiens sont maintenant mieux protégés dans l'enceinte de Bordeaux. En sera-t-il toujours ainsi, crise après émeute, au risque de se rapprocher davantage du modèle carcéral américain, toujours plus austère et déshumanisant?

INDEX		MÉTÉO	
Agenda.....B6		Montréal	Ensoleillé. Max: 24
Avis publics.....B6		Québec	
Classes.....B5		Ensoleillé.	Max: 23
Culture.....B8		Détails en A 8	
Économie.....B1			
Éditorial.....A6			
Le monde.....A5			
Mots croisés.....B6			
Les sports.....B5			

POLITIQUE

Parizeau dévoilera la question demain

PAGE A 4



LE MONDE

L'OTAN va continuer de frapper les Serbes

PAGE A 5

MONTRÉAL

Déneigement: vers les méthodes de 1960?

PAGE A 3



Québec formera un groupe de travail sur la situation du français

Louise Beaudoin: «Le français toujours menacé et en équilibre instable»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

La loi 101 a donné d'excellents résultats mais le français est toujours «menacé et en équilibre instable», constate la nouvelle ministre de la Culture, qui annonce cette semaine la formation d'un groupe de travail

ayant pour mandat de faire un bilan de la situation et de formuler des recommandations sur la nature et la portée des interventions gouvernementales appropriées.

Dans une entrevue au *Devoir*, Louise Beaudoin a précisé que cette étude portera sur tous les aspects de la politique linguistique, y compris la langue de travail, la langue d'affichage et l'accès à l'école anglaise. «Je vais

demander à Marcel Masse de toucher à tout. Je veux savoir exactement ce qui en est, je veux être en VOIR PAGE A 8: LANGUE



PHOTO JACQUES GRENIER

■ Québec songe à créer un «fonds de solidarité» de la culture — page B 8

Le silence

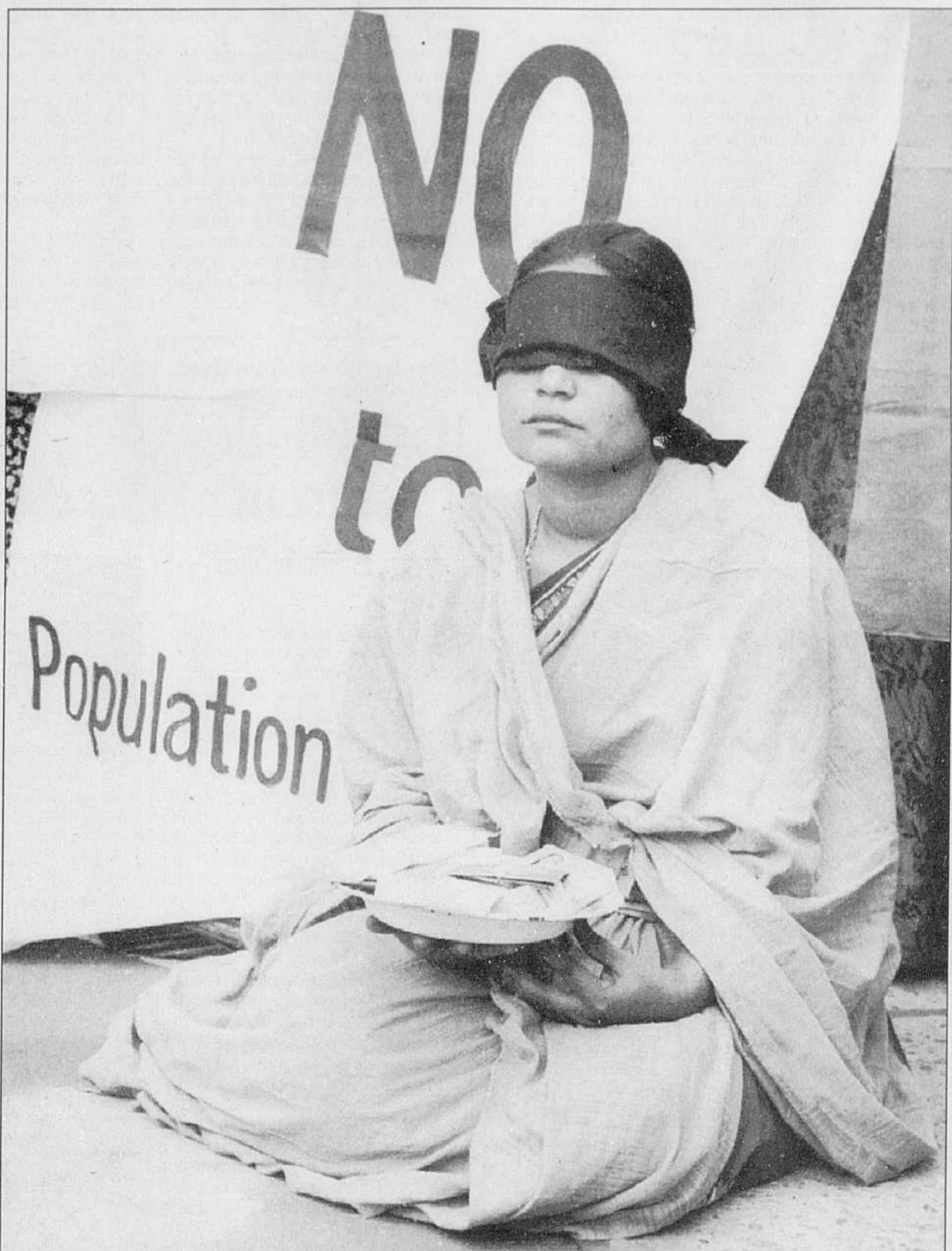


PHOTO AP

UNE DÉLÉGUÉE du Bangladesh protestait contre le contrôle des naissances en tenant l'une de ces manifestations du silence qui sont devenues l'arme des contestataires brimées, dans le cadre du Forum des ONG, à Huairou, en Chine. À Pékin, dans le cadre de la IV^e conférence mondiale sur les femmes, Hillary Clinton a fermement dénoncé les restrictions à la liberté des organisations non gouvernementales. Se portant à la défense des femmes du monde entier, Mme Clinton a qualifié de «violation des droits humains» les infanticides de bébés filles et le contrôle des naissances pratiqués en Chine. À l'écoute du discours de l'épouse du président américain, les activistes pour les droits de la personne jubilaient. Nos informations en page A 5.

L'utopie lilliputienne

Il y a plus de 160 ans, des indépendantistes créaient la république de l'Indian Stream, dans le sud du Québec. Comme quoi les péquistes n'ont décidément rien inventé...

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le panneau commémoratif trône au milieu de la petite ville de Pittsburg, au New Hampshire, à une cinquantaine de kilomètres de Sherbrooke. «En 1832, dit le texte rédigé en anglais, les habitants de cette contrée, comprise entre l'Indian Stream et le Hall's Stream, réclamée à la fois par le Canada et les États-Unis, fondèrent la république indépendante de l'Indian Stream. Soumis au New Hampshire en 1836, l'Indian Stream devint une partie de Pittsburg et était reconnu en 1842, par un traité, comme territoire des États-Unis.»

Cette page est une des plus méconnues de notre passé. Il y a pourtant là toute une aventure autour d'un État, de ses limites et d'interminables disputes à odeur constitutionnelle, bref, de quoi tirer toutes les leçons que l'on veut à l'approche d'une nouvelle échéance référendai-

re. Cette fois aussi, la péripétie constitutionnelle est un héritage direct de la Conquête (ou de la Défaite, c'est selon). En 1792, après la révolution américaine, une centaine de cantons (ou townships) d'environ 100 milles carrés chacun sont alors ouverts en faveur des loyalistes qui désirent s'établir dans la province du Bas-Canada, sur les terres sans seigneuries.

Tout au sud, près du New Hampshire, les arpenteurs posent les jalons de quatre cantons, ceux de Stanhope, Craydon, Emberton et Drayton. Le traité de Versailles (1783), qui sert de référence à ce travail, demeure toutefois assez vague sur les limites de la nouvelle et de l'ancienne colonie britannique. Ici, selon le texte, il faut, en allant vers l'Occident, couper par «l'affluent le plus nord-ouest de la Connecticut», puis descendre jusqu'au 45^e parallèle.

VOIR PAGE A 8: UTOPIE

LE MONDE

La France fait sauter sa bombe

Chirac entend réduire le nombre des essais nucléaires

PAGE A 5

Coupes de 70 millions \$ dans les cégeps

1200 enseignants pourraient être mis à pied

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le gouvernement québécois voudrait réduire de 70 millions \$ le budget de l'ensemble du réseau collégial en 1996-97, dont 45 millions \$ dans les dépenses d'enseignement, ce qui pourrait entraîner la mise à pied de 1200 postes à temps plein d'enseignants au cégep.

Fiction? Stratégie de négociation? C'est en tout cas ce que soutient la Fédération nationale des enseignants (CSN), qui a fait cette révélation hier matin à l'occasion d'une conférence de presse consacrée à la création du cégep de l'ouest de l'île de Montréal.

Le président de la FNEEQ-CSN, Oliva Bouchard, a soutenu que ces chiffres ont été avancés cette fin de semaine par les représentants du ministère de l'Éducation aux tables de négociation du secteur public.

Selon le syndicat, ces 1200 postes à temps plein représenteraient 10 % des effectifs du corps enseignant à temps plein au collégial. Pour arriver à gérer une telle compression de personnel, le gouvernement chercherait à renégocier le ratio d'étudiants prévu dans les groupes-classes (autrement dit, on voudrait créer des classes plus populeuses). Rejoint hier soir par *Le Devoir*, le président de la Fédération des cégeps, Réginald Lavertu, n'a voulu confirmer aucun chiffre avancé par la CSN, mais il s'est montré inquiet de l'ampleur des montants avancés. «Ce sont des chiffres très gros, et si ça atteint un tel montant, nous allons le contester: ça nous semble impossible à absorber», dit-il.

M. Lavertu a cependant confirmé que les représentants patronaux cherchaient actuellement aux tables de négociation à convaincre les enseignants de discuter de leur tâche.

«Il est très clair que nous aurons de nouvelles coupures, et quel que soit le montant, nous ne pouvons plus

VOIR PAGE A 8: COUPES

L'économie à la une

L'Économie prend une nouvelle dimension les mercredis dans *Le Devoir*. S'emparant de la une du deuxième cahier, cette section sera enrichie d'un dossier réservé à un sujet d'actualité et sera élargie par une nouvelle chronique relevant les préoccupations de l'heure du monde des affaires, là où il y a un débat. Cette semaine, le dossier du mercredi porte sur cette guerre de tranchées dans l'industrie pharmaceutique, cet antagonisme qui oppose les fabricants de médicaments brevetés aux compagnies de médicaments génériques dans cette course pour offrir aux gouvernements une solution à la montée des coûts de la santé. La chronique «Affaires», pour sa part, présente les dernières données sur la compétitivité mondiale des pays, traite de la place qu'occupe le Canada dans ce classement et fait ressortir cette sensibilité retrouvée au coût social induit par une concurrence débridée.

— Page B 1

LES ACTUALITÉS

EN BREF

LES CANADIENNES INSATISFAITES DE LEUR SORT

Pékin (PC) — Même si le Canada se situe parmi le peloton de tête en ce qui concerne les droits des femmes, il y a encore place à l'amélioration, s'il faut en croire un groupe canadien qui prend part à la IV^e Conférence mondiale sur les femmes. «Nous devons faire face à une crise de la démocratie», affirme Sunera Thobani, présidente du Comité d'action national sur le statut de la femme. «Nous ne sommes pas suffisamment bien représentées dans les parlements. Nous n'avons pas notre juste part du pouvoir.» Elle a précisé que seulement 18 % des députés canadiens sont des femmes. Mme Thobani a fait ces commentaires aux journalistes lors de la publication d'un rapport intitulé *Une Décennie de détérioration du statut de la femme au Canada*. Son groupe prétend aussi que la discrimination raciale et sexuelle est à la hausse au Canada. Mme Thobani reconnaît toutefois que le Canada présente un meilleur dossier à ce chapitre que la majorité des 180 pays représentés à cette conférence. Mais elle précise qu'il est facile de bien paraître à cet égard compte tenu de la situation atroce dans certains pays.

LES ORPHELINES DE DUPLESSIS, FABULATION ?

Québec (PC) — Dans ce qu'il est convenu d'appeler «l'affaire des orphelins de Duplessis», les Sœurs de la Charité de Québec estiment avoir été victimes «d'insinuations malveillantes» qui ont été le fruit de «fabulation». Brisant le silence que cette communauté religieuse s'était imposé pendant les procédures judiciaires, la supérieure générale, sœur Denise Marcoux, a déclaré hier qu'elle «pardonne le tort fait à la congrégation». Vendredi dernier, le juge André Denis de la Cour supérieure a rejeté une requête en recours collectif de Mme Marion Kelly qui voulait représenter toutes les orphelines placées entre 1935 et 1964 à l'hôpital de Saint-Ferdinand, à Halifax. «Le jugement est objectif et sans équivoque. Il met un terme à des insinuations malveillantes. Je suis fier de mes sœurs qui ont poursuivi avec disponibilité et simplicité leur tâche, dans un climat d'humiliation et de suspicion pesant sur elles», a dit sœur Marcoux. «Je puis dire ma conviction profonde qu'aucune religieuse n'a accompli d'actes du genre de ceux qui ont été allégués», a-t-elle ajouté. L'avocat des Sœurs de la Charité de Québec, M^e Benoît Mailloux, a rappelé que le jugement du juge André Denis confirmait quatre autres décisions antérieures. «Il s'agit d'une cinquième instance à reconnaître les difficultés à prouver les allégations évoquées par les orphelines de Duplessis», a dit l'avocat.

UN RAPPEL SANGUIN ONÉREUX

Toronto (PC) — Le retrait massif de produits sanguins fabriqués à partir du sang de deux donneurs qui souffrent d'une rare maladie neurologique coûtera aux contribuables environ 15 millions \$. «Cette opération nous a coûté passablement cher», a déclaré William Dobson, directeur exécutif de l'Agence canadienne du sang. À la mi-juillet, la Croix-Rouge a dû procéder à la plus large opération de retrait de sang après qu'elle eut appris que deux donneurs avaient récemment été diagnostiqués comme souffrant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Rapport du Groupe de travail

Il y aura consultation sur la formation professionnelle

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre de l'Éducation, Jean Garon, qui a rendu public, hier, le rapport final du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes, s'est efforcé de faire parvenir aux commissaires des états généraux, avant d'annoncer que le document fera l'objet d'une autre consultation cet automne.

Malgré l'urgence de la situation, la nécessité d'élaborer au plus tôt des programmes de formation professionnelle ainsi que l'appui des milieux régionaux et des entreprises, le ministre estime que «le rapport final du Groupe de travail offre justement l'occasion d'une réflexion et d'un effort de concertation absolument nécessaires pour aller plus loin de façon ordonnée».

Reconnaissant l'urgence d'agir, les 12 membres du Groupe de travail ont produit 55 recommandations précises sur des sujets aussi pointus et variés que la formation des maîtres, la collaboration des entreprises et des commissions scolaires, l'implication des régions, les équipements et les structures, la souplesse et les différentes approches, après avoir tenu pas moins de 20 rencontres plénières, consulté environ 800 personnes, groupes ou associations, et produit un premier rapport d'étape en mars dernier.

Ils en sont venus à la conclusion qu'il faut faire passer de 5000 à 20 000 par année le nombre de diplômés en formation professionnelle comme l'avait fait plus tôt le Conseil supérieur de l'éducation en tenant compte, lui aussi, de la capacité du marché du travail.

Pourtant, le ministre a décidé de poursuivre la consultation. «J'ai l'intention d'entreprendre dès cet automne, a-t-il affirmé, une tournée de toutes les régions du Québec pour recueillir les commentaires, les suggestions, les propositions de tous ceux qui sont concernés par la formation professionnelle et technique.»

Au cours de la conférence de presse qui a suivi le dépôt du rapport, M. Garon a laissé entendre qu'il s'agissait d'un «document de base pour alimenter la discussion».

«Ce n'est pas figé dans le béton, a-t-il précisé. On ne s'en va pas rencontrer les gens dans une tournée pour leur vendre quelque chose. [...] On leur demandera comment on voit la formation professionnelle et tous ces éléments-là dans une perspective d'avenir de développement régional, en se disant que les gens peuvent penser différemment d'une région à l'autre.»

Le ministre a expliqué que l'échéancier n'est pas fixé, malgré l'urgence décrite par le chef péquiste Jacques Parizeau, avant et après l'élection de septembre dernier. «On indique [dans ce rapport] des voies que certains ont déjà mis en place, a-t-il dit, mais il faut voir de quelle façon on doit adapter cela par rapport à l'ensemble des régions. Ça ne préjuge pas non plus de ce que les états généraux vont conclure.»

M. Garon ne veut pas s'engager avant que les régions puissent connaître leur implication dans les différents projets.

Requête en injonction

Bertrand invoque «l'urgence de la situation»

L'avocat affirme avoir reçu des menaces

KATIA GAGNON
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'avocat Guy Bertrand, qui poursuit sa preuve devant le juge Robert Lesage pour obtenir une injonction stoppant le processus référendaire, dit avoir été victime, dans les derniers jours, de tentatives de chantage et de menaces.

M^e Bertrand a cependant refusé de donner quelque précision que ce soit aux journalistes, se bornant à dire qu'il s'agissait d'appels téléphoniques de la part d'un interlocuteur connu.

«C'est quelqu'un qui s'est identifié. Le nom serait connu. Mais ça peut être un faux nom, c'est facile de dire ça au téléphone, a-t-il indiqué. Je vais continuer à faire mon devoir, peu importe les menaces et les chantages.»

L'avocat n'exclut pas la possibilité que ces «menaces» aient été causées par son intention avouée de faire comparaître le premier ministre Jacques Parizeau devant la Cour supérieure.

«Peut-être que ça a été fait pour me convaincre d'abandonner cette idée-là [de faire comparaître M. Parizeau], a-t-il lancé. Plus tôt en Cour, M^e Bertrand a cependant indiqué qu'il n'aurait plus besoin du témoignage du premier ministre, «à moins d'un événement imprévu».

Le premier ministre annonçait justement, hier, que l'Assemblée nationale reprendrait ses travaux plus tôt que prévu, soit dès demain (voir nos informations en page A4).

Selon M^e Bertrand, le premier ministre Parizeau a hâte la reprise des travaux pour éviter d'être assigné à comparaître. «C'est très vraisemblable: la loi sur l'Assemblée nationale prévoit que dès qu'elle se réunit, c'est fini. On ne peut plus les assigner», a-t-il dit.



PHOTO PC
L'avocat Guy Bertrand a poursuivi sa preuve hier devant le juge Robert Lesage dans le but d'obtenir une injonction empêchant la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec.

L'avocat a également semblé piqué au vif par un paragraphe dans la lettre du premier ministre au président de l'Assemblée nationale, Roger Bertrand, pour convoquer les parlementaires.

Devant le juge Lesage, l'avocat a tenté de démontrer qu'en tant que citoyen, il subirait un «préjudice irréparable» si la démarche référendaire du gouvernement péquiste se poursuivait.

Au point de vue monétaire, par exemple, les taux d'intérêt risquent de monter, le déficit serait haussé et les citoyens subiraient les effets d'un

ralentissement économique après la souveraineté, allègue-t-il. «Ce sont mes droits qui sont affectés. Cette aventure va nous coûter cher», a-t-il déclaré.

L'avocat a invoqué «l'urgence de la situation» devant le juge Lesage. «Après le référendum, il est trop tard», a plaidé M^e Bertrand, puisque, si le OUI l'emporte, la décision de la Cour supérieure ne serait plus reconstruite par le nouvel État. La reprise des travaux de l'Assemblée nationale confirme d'autant, selon lui, cette urgence.

En effet, d'après M^e Bertrand, il n'y a pas, contrairement à ce que prétend le gouvernement, de «crise constitutionnelle». Le *statu quo* demeure acceptable à la très grande majorité des Québécois et la souveraineté ne serait, somme toute, qu'un «fait de symboles».

La seule façon de réaliser démocratiquement la souveraineté, explique-t-il, serait d'obtenir l'accord de sept provinces canadiennes représentant la moitié de la population après un référendum favorable à la souveraineté.

«Les gens n'ont pas le droit de voter sur n'importe quoi. Un juge a le pouvoir d'arrêter un processus qui serait discriminatoire», lance-t-il.

Et, à son avis, ce vote référendaire ne serait valide qu'avec au moins 60 % de la population en faveur du OUI. Il cite en exemple les récentes sécessions en Yougoslavie et dans les États baltes, qui ont toutes recueilli au moins trois quarts des votes dans les populations consultées.

«Les Québécois pourraient voter dans un référendum, comme en 1980, mais c'est immoral puisque ça coûte trop cher pour avoir un résultat qu'on aurait par simple sondage», précise-t-il.

La crise du lac Gustafsen

Les blindés entrent en scène

Des véhicules blindés se sont approchés du ranch où sont retranchés des autochtones, hier, mais la Gendarmerie royale du Canada a fait savoir qu'elle agissait ainsi par mesure défensive et non dans une tentative d'intimidation.

Les quatre véhicules, pilotés par des militaires, ont franchi après l'aube le point de contrôle établi par la GRC à environ 20 kilomètres du ranch du lac Gustafsen. Selon les policiers, cette manœuvre vise à répondre aux agressions de plus en plus nombreuses des rebelles autochtones à l'égard des policiers qui patrouillent la région.

«La Gendarmerie royale du Canada a pris la décision de déployer des véhicules blindés armés à l'intérieur des lignes de contrôle par mesure défensive, et j'insiste sur ce point», a dit le caporal John Ward, lors d'une conférence de presse. Selon M. Ward, les autochtones, qui occupent le ranch privé depuis le mois de juin, auraient tiré des coups de feu en direction des membres d'une escouade d'urgence de la GRC, tard lundi, puis ils auraient traqué ceux-ci pendant la nuit.

«C'est le cinquième incident du genre où des policiers sont la cible de tirs d'armes à feu. Il est maintenant évident que nous devons déployer des véhicules blindés pour protéger nos policiers.»

Une source anonyme a révélé que les véhicules ainsi que leurs conducteurs avaient été prêtés à la GRC par les Forces armées canadiennes. Ils proviendraient de la base de Chilliwack. Stephen Wills, porte-parole du ministre de la Défense David Collette, a fait savoir que ce prêt d'équipement avait été effectué en vertu d'une clause de l'Acte de défense nationale. M. Ward a réitéré que la police espérait toujours régler la crise par des moyens pacifiques.

Les policiers estiment à une trentaine le nombre d'autochtones retranchés sur le ranch James Cattle, situé à environ 450 kilomètres au nord-est de Vancouver. Ces autochtones se proclament Défenseurs de la nation Shuswap et affirment que la terre sur laquelle ils se trouvent est sacrée et qu'elle leur appartient. Les coups de feu tirés lundi ont surpris les policiers, puisqu'ils sont survenus au moment où un groupe d'ainés Shuswap s'apprêtait à se rendre au ranch en mission de paix.

Les rebelles avaient pourtant été avisés de l'arrivée prochaine des ces aînés, qui depuis trois semaines déplorent le recours à la violence et souhaitent trouver une issue pacifique à cette crise. Les communications avec les rebelles ont été interrompues après les incidents de lundi. M. Ward a toutefois précisé que les policiers allaient reprendre les discussions et qu'ils tenteraient probablement d'organiser de nouveau une rencontre avec les aînés.

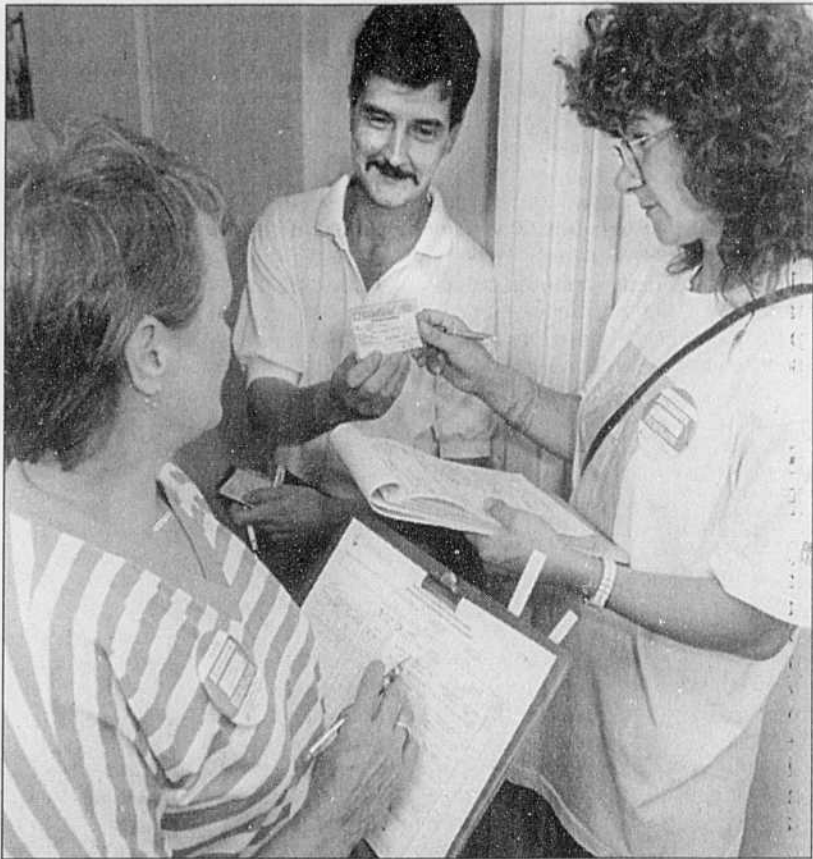


PHOTO JACQUES NADÉAU

Ils sont pas moins de 40 000 à parcourir le Québec et à sonner à toutes les portes pour le recensement pré-référendaire, qui se déroule du 5 au 10 septembre. Ces recenseurs, qui vérifient la carte de citoyenneté de Daniel Duquette, font partie de cette armée dont les membres sont recrutés par les partis politiques. Les libéraux de Daniel Johnson ont manifesté quelques inquiétudes sur le processus hier. Ils se disent prêts à déboursier eux-mêmes 40 000 \$ pour faire parvenir à 40 000 citoyens hors Québec l'information pertinente pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote au référendum.

Recensement référendaire

Les libéraux veulent informer les citoyens hors Québec

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les libéraux se disent prêts à déboursier eux-mêmes 40 000 \$ pour faire parvenir à 40 000 citoyens hors Québec l'information pertinente pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote au référendum.

Pour le moment, ils demandent au gouvernement péquiste et au directeur général des élections, Pierre-F. Côté, d'accéder à leur requête de faciliter ainsi le droit de vote des citoyens qui se trouvent à l'extérieur du Québec.

Selon les députés libéraux Pierre Paradis et Christos Sirros, Postes Canada détient un fichier sur ordinateur des Canadiens résidant à l'étranger et qui veulent faire suivre leur courrier. Le PLQ aimerait qu'avec cette liste, on rejoigne les citoyens pour leur faire parvenir l'information pertinente concernant les modalités d'inscription à la liste électorale et le droit de vote.

«Ces gens savent quel pays ils ont quitté, ils ont le droit de choisir dans quel pays ils vont revenir», lançait M. Paradis au cours d'une rencontre avec la presse, hier à Montréal.

Ce contingent de voteurs potentiels est évalué à 35 000 ou 40 000 personnes, aux dires de M. Paradis, soit l'équivalent d'une circonscription électorale.

Les porte-parole libéraux ne remettent pas en question l'impartialité du directeur général Pierre-F. Côté dans ce dossier.

Ils soulignent que lorsqu'une mesure pour faciliter le vote est suggérée par un parti politique, le directeur général des élections consulte l'autre partie. Si cette autre partie n'approuve pas l'idée, c'est le directeur général des élections qui tranche.

Selon M. Paradis, si le Parti québécois avait donné son accord à cette mesure, le directeur général des élections l'aurait acceptée.

Le Parti libéral est prêt à déboursier lui-même le coût des démarches postales, s'il le faut, a soutenu M. Paradis.

MM. Paradis et Sirros estiment n'avoir aucune garantie que ces électeurs hors Québec voteraient NON et assurent qu'ils ne font cette démarche que pour sauvegarder la démocratie.

À ce groupe de 40 000 personnes, il faudrait potentiellement ajouter entre 50 000 et 60 000 Québécois qui partent vers la Floride pour la saison froide et qui quittent parfois tôt en automne.

En tout, selon M. Paradis, on peut parler de 6 à 7 % de l'électorat, «dont on ne semble pas vouloir faciliter [l'exercice du] droit de vote».

Le festival international de la microbrasserie, de la gastronomie et du patrimoine

Festibièrre de Chambly

À la liea historique nationale du Fort-Chambly
Chambly Québec

Sous la présidence d'honneur de Monsieur Robert Charlebois.

Festibièrre populaire 8, 9 et 10 septembre 1995
Festibièrre commercial 11 et 12 septembre 1995

Coût d'entrée: 6\$ taxes incluses

Heures d'ouverture:
vendredi 8 et samedi 9 septembre: 11h à 19h30
dimanche 10 septembre: 11h à 18h
lundi 11 et mardi 12 septembre: 11h à 17h
(514) 658-1200



LE DEVOIR, Ciel, Journal, MB, etc.

LE DEVOIR

MONTREAL

EN BREF

CINQ MILLIONS POUR LA RELANCE DU SUD-OUEST

(Le Devoir) — Une nouvelle étape dans la relance du sud-ouest de Montréal a été franchie hier avec la mise sur pied d'un fonds d'investissement de 5 millions \$ destiné à soutenir le maintien et la création d'emplois dans ce secteur pauvre de la métropole. Le fonds, baptisé RESO Investissements inc., investira dans les entreprises du sud-ouest ou celles désireuses de s'y établir, notamment sous forme de capital-actions ou de prêts participatifs valant de 10 000 \$ à 450 000 \$. Le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO) et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), partenaires dans cette initiative, engageront respectivement 3,75 et 1,25 million \$ afin « d'enraciner » les entreprises dans le sud-ouest et « d'élargir » les possibilités d'emploi pour la population du secteur. Le RESO, une corporation de développement économique et communautaire, a été créé en 1990 afin de coordonner les efforts de relance des quartiers montréalais de Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Ville-Émard, Côte-Saint-Paul et Griffintown. Le fonds parrainé par la FTQ et le RESO investira principalement dans des entreprises en développement du secteur manufacturier.

DES OUTREMONTAIS CONTRE LA POLLUTION

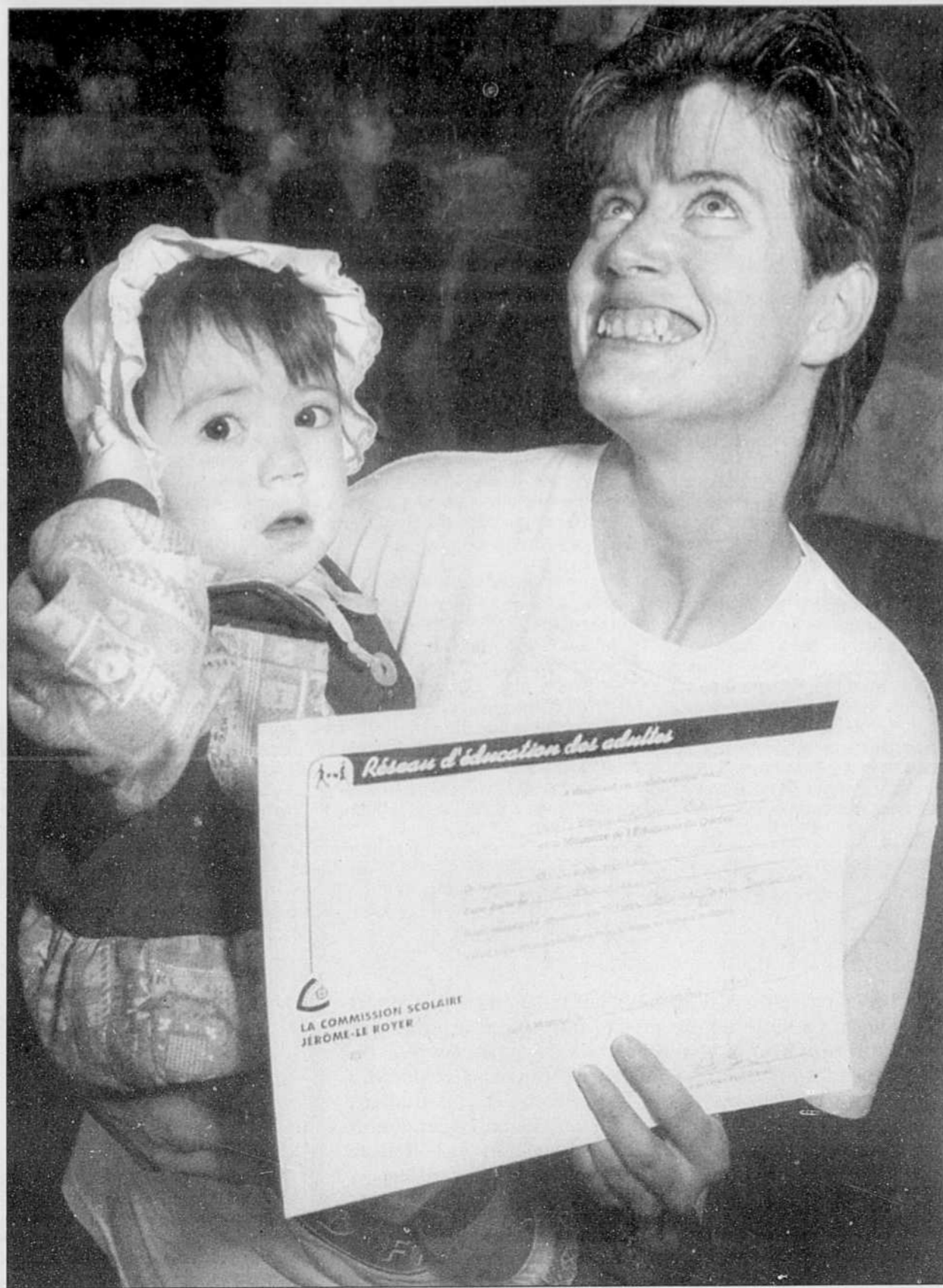
(Le Devoir) — Des résidents du quartier nord-est d'Outremont devaient manifester hier soir au cours d'une séance publique du conseil de ville afin de protester contre « les activités industrielles polluantes illégales » qui ont cours dans cette partie de la municipalité. Selon ces résidents, des produits toxiques circulent « librement dans l'environnement » d'Outremont. Plus de 250 personnes ont signé une pétition faisant état de leur ras-le-bol. Ils soutiennent qu'ils vivent un « cauchemar à ciel ouvert ». Les porte-parole de la manifestation soutiennent que la Ville d'Outremont tente « d'étouffer » certains faits. Ils entendaient « exposer publiquement » ces faits lors de la séance du conseil de ville.

STATIONNEMENT PAYANT

(Le Devoir) — L'industrie montréalaise du stationnement redistribuera une partie de ses revenus dans l'espoir de « participer au développement de Montréal ». Grâce au Fonds Ville-Marie, un demi-million de dollars pris à même les revenus générés par les stationnements seront réinvestis dans des entreprises ou des organismes qui obtiendraient difficilement une aide financière autrement. Au cours de la première année d'exploitation du Fonds, la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, instigateurs du projet, espèrent faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail. Quatre des 12 projets déjà soumis au Fonds Ville-Marie ont déjà été acceptés.

SCOPCAT ROULE À NOUVEAU

(Le Devoir) — Deux ans après qu'un feu eut détruit ses installations, la Société spécialisée dans le recyclage des pneus hors d'usage, fabrication de poudre et de granule de caoutchouc (SCOPCAT) a annoncé la réouverture de son usine. SCOPCAT a été reconstruit au coût de 3 millions \$. À sa pleine capacité, l'usine emploiera une vingtaine de travailleurs et créera plusieurs emplois indirects. SCOPCAT prévoit produire 8000 tonnes de granule et de poudre de caoutchouc dans sa première année d'exploitation, ce qui comble à peine le marché québécois.



Souriant de toutes ses dents, Marie-Josée Ducharme recevait hier, en compagnie de sa fille Stéphanie, son attestation de fréquentation des cours de français offerts sur les lieux de travail au personnel du Chic Resto Pop.

L'enseignement du français au Chic Resto Pop

Des travailleurs fiers d'eux

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Jean Millette affiche un sourire heureux en présentant son cahier d'exercices de français, rempli d'écriture. « J'aime faire cela, dit-il, j'aime tout faire au fond. » M. Millette, 35 ans, né dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, a terminé en 1978 un troisième secondaire allégé. Il vient d'être classé entre le primaire et le secondaire aux examens précédant les cours de rattrapage offerts au Chic Resto Pop, rue Adam, à Montréal, où il travaille comme cuisinier. Hier, il était simple observateur du groupe, qui recevait des attestations de présence à ces cours de mains de la directrice du Devoir, Lise Bissonnette, invitée par le directeur général du restaurant, Pierre Prud'homme, pour l'occasion. En attendant son tour...

Au cours de la dernière année, Jean Millette a décroché deux emplois fournis par les programmes Extra, où il avait été placé par son agent de l'aide sociale. Depuis, il travaille aux cuisines au Resto Pop, un travail qu'il adore et pour lequel il entretient un sentiment d'appartenance. Dans quelque temps, il entreprendra un cours qui lui permettra de se hisser au niveau secondaire en français. « Pour étudier, parce que cela me change les idées, pour apprendre », explique-t-il.

Ginette Synotte, qui travaille comme hôtesse à temps complet depuis deux semaines au Resto Pop, a égale-

ment reçu hier son attestation de fréquentation des cours de français offerts sur place. La seule présence au cours est en effet considérée comme un exploit au sein de cette clientèle lourde. Travailler 40 heures par semaine, même si cela ne lui rapporte que 20 à 30 \$ de plus que l'aide sociale, cela change la vie de Ginette.

« Quand tu travailles et que tu retournes à la maison, tu es contente. Tu es fatiguée mais c'est une bonne fatigue. » L'aide sociale, c'est rough, dit-elle, surtout quand on est seule avec trois enfants.

Depuis plusieurs mois, les récipiendaires de ces certificats ont suivi attentivement, à raison de deux fois par semaine, des cours de formation sur les lieux mêmes de leur travail. Selon leur enseignante, Francine Renaud, affiliée au centre Paul-Gratton de la commission scolaire Jérôme Le Royer, ils obtiennent ainsi des taux d'échec et d'abandon inférieurs à ceux observés dans d'autres centres d'éducation des adultes.

Ces cours offrent « la meilleure préparation au milieu du travail », a déclaré Mme Bissonnette en remettant aux récipiendaires un petit livre pour développer leurs habitudes de lecture. Ceci est vrai pour les récipiendaires des attestations et pour leurs enfants, puisque « s'ils maîtrisent le français, ils auront toujours une avance dans la vie », at-elle dit.

Champion de la réinsertion sociale et professionnelle, avec 105 personnes relevant des programmes Extra et 16 permanents travaillant

pour son entreprise, Pierre Prud'homme a instauré ce programme de formation continue pour ses employés. L'idée lui est venue alors qu'il formait son personnel pour encadrer les enfants au moment de servir les 475 repas quotidiens de la Pop Mobile, qui circule dans les sept écoles primaires du quartier. Servant en plus environ 500 repas par jour, au coût de 2 \$ chacun, au Resto Pop, Pierre Prud'homme a obtenu de la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, que les personnes suivant ces cours puissent demeurer inscrites pendant plus d'un an aux programmes Extra. Dans quelque temps, M. Prud'homme organisera aussi un forum pour l'emploi dans le quartier.

L'éducation, a fait valoir M. Prud'homme, ouvre la voie « à toutes sortes de possibles ». Elle invite aussi à la « découverte de sa valeur ».

Récemment, Ginette Synotte a par exemple essuyé un échec en emploi, alors qu'elle travaillait sur appel comme cuisinière à la CECM. L'emploi garantissait deux heures par jour, rémunérées à 15 \$ chacune. « Il me manquait quelques heures pour être dans le syndicat... », dit-elle. Dans certains secteurs de travail, poursuit-elle, « l'idée a été faite d'avance » au sujet de l'embauche. Cela ne l'empêche pas d'aligner des raisons pour justifier le fait qu'elle n'ait pas été engagée. Malgré cet échec, Ginette reste fière: « Cela a été une bonne expérience mais cela m'a fait un peu de peine. »

Dénéigement

La Ville lorgne les méthodes d'avant 1960

Le rejet de la neige en bordure des rues et sur les parterres des résidences fait partie des scénarios envisagés

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Contrainte par Québec de stopper tout déversement de neige dans le fleuve Saint-Laurent à compter du printemps prochain, la Ville de Montréal envisage de recourir aux méthodes de déneigement d'avant 1960. Les citoyens de quartiers résidentiels pourraient donc voir la neige repoussée en bordure des rues ou s'accumuler sur leur parterre.

« Ça fait partie des scénarios qui sont actuellement envisagés. Sur un budget global de déneigement de 55 millions \$, si on peut économiser quelques millions par cette méthode-là, ce serait déjà ça de gagné. C'est surtout envisageable dans certains secteurs », a expliqué hier au Devoir Pierre-Yves Melançon, responsable politique du dossier au comité exécutif.

Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Ahuntsic ainsi que tous les quartiers où les terrains résidentiels sont suffisamment grands pour accueillir des congères sont particulièrement visés par cette solution qui serait mise en application pour l'hiver 1996-97.

D'aucuns pourraient toutefois s'étonner que l'administration du maire Pierre Bourque, qui dit vouloir fleurir Montréal, puisse l'analyser sérieusement. La concentration de produits chimiques contenus dans les abrasifs et les fondants utilisés sur les 2000 kilomètres de rues et les 3200 kilomètres de trottoirs chaque hiver risquent fort de détériorer le gazon, les arbres et fleurs vivaces des résidents.

Cette solution, qui avait également été étudiée sous la précédente administration, pourrait être combinée à d'autres, qui exigent toutefois des investissements majeurs. En effet, pour déverser ailleurs que dans le fleuve Saint-Laurent la neige usée (environ 30 % de toute la neige ramassée), la métropole doit investir 14 millions \$ qu'elle n'a pas.

Ainsi, M. Bourque, qui s'est engagé à faire de Montréal la capitale environnementale de l'Amérique du Nord, tente d'obtenir du ministère québécois de l'Environnement le report de la date butoir d'avril 1996 quant à l'obligation, pour l'ensemble

des municipalités du Québec, de cesser la décharge de neiges usées dans les cours d'eau. C'est ce qu'a confirmé M. Melançon, qui précise que la directrice du Service des travaux publics, Johanne Falcon, a été mandatée pour entreprendre des pourparlers avec Québec.

« Nous pouvons déposer un échéancier des travaux nécessaires pour que nous puissions disposer des neiges usées », souligne Pierre-Yves Melançon, qui reconnaît que Montréal n'est pas financièrement prête à se conformer au décret gouvernemental. Le responsable politique du dossier souhaite que Québec accepte un étalement des investissements sur trois, quatre ou même cinq ans.

Cette période, plaide M. Melançon, permettrait également à des entreprises de développer la technologie nécessaire pour déverser une partie des neiges usées dans des chutes à neige directement reliées au système d'égouts. Bien que cette solution représente de grands avantages environnementaux (les égouts sont reliés à l'usine d'épuration des eaux) et économiques (le transport de la neige serait limité), les égouts risqueraient, selon M. Melançon, de se bloquer la nuit à cause du débit qui ralentit alors considérablement (la chaise d'eau est tirée moins fréquemment).

Si jamais le ministère de l'Environnement refuse de créer un précédent pour Montréal, la métropole pourrait déverser ses neiges usées sur des terrains vagues. Mais là encore, il ne peut s'agir que d'une solution temporaire d'un an, dit M. Melançon, puisque sans système de drainage adéquat, les effets polluants pourraient être dévastateurs sur ces sites.

Coincé entre l'obligation du gouvernement, les promesses vertes de son chef et les problèmes financiers de la Ville, Pierre-Yves Melançon n'hésite pas à pointer la précédente administration pour son laxisme dans ce dossier, l'échéance fixée par Québec étant connue depuis quelques années déjà. Un plan de gestion intégrée des neiges usées devait d'ailleurs être présenté en 1994, plan qui n'a jamais vu le jour.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique

630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX



DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guylaine Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600
Métro Guy, sortie St-Mathieu



CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.
« membre associé Hairfax »



Céline Simard, dir. consultante

INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE.
- UN RÉSULTAT PERMANENT

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616



1832, Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1E4 (Métro Guy)
Tél.: (514) 935-6616

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

LIPOSUCCION
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ

LE DEVOIR

POLITIQUE

Référéndum

La question dévoilée demain

Parizeau est prêt à affronter la Cour

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La question référendaire sera dévoilée demain, jour de rappel des députés à l'Assemblée nationale, en même temps que le premier ministre Jacques Parizeau présentera un projet de loi sur l'avenir du Québec.

Les députés sont donc invités à siéger un jour plus tôt que ce qu'avait prévu le gouvernement. Les procédures entamées en Cour par l'avocat Guy Bertrand pour faire annuler le référendum ne sont pas étrangères à ce retour anticipé.

Selon l'avis de convocation, «l'Assemblée pourra être saisie, si besoin est, de toute mesure propre à affirmer ses droits, privilèges et prérogatives, à protéger ses travaux contre toute ingérence et à garantir que le peuple du Québec pourra effectivement se prononcer sur son avenir».

Cela signifie que si le juge Paul Vézina donne raison à M^e Bertrand, le parti gouvernemental cherchera à faire adopter, si possible à l'unanimité, une motion pour réaffirmer les droits du Parlement par rapport aux tribunaux. Hier, M^e Bertrand s'attendait à ce qu'une décision soit rendue jeudi.

M. Parizeau a déjà fait savoir, vendredi dernier, qu'il ne demandera pas la permission au tribunal pour faire voter les Québécois. «Les Québécois vont voter», dit-il. Il soutient que les tribunaux ne doivent pas s'ingérer dans le déroulement d'un processus parlementaire prescrit par une loi adoptée par l'Assemblée nationale.

L'argumentation du gouvernement remonte même jusqu'au *Bill of Rights* de 1688, dont l'article 9 prescrit que le Parlement ne peut souffrir aucune interférence.

La motion adoptée par l'Assemblée nationale n'aura cependant aucune valeur contraignante et donnera certes ouverture à d'autres contestations judiciaires, avant ou après le vote.

L'avis de convocation transmis hier aux députés permet aussi au gouvernement d'adresser des messages au juge.

D'une part, il réaffirme le principe de la souveraineté du Parlement. D'autre part, il détruit une partie de l'argumentation de M^e Bertrand en précisant clairement qu'il n'a pas l'intention de faire adopter une loi déclarant la souveraineté du Québec avant la tenue du référendum, comme cela était prévu dans l'avant-pro-

jet de loi présenté en décembre par M. Parizeau.

Le premier ministre informe le président de l'Assemblée, Roger Bertrand, qu'il convoque la Chambre pour deux motifs principaux: «la présentation d'un projet de loi sur l'avenir du Québec; une motion du premier ministre proposant le texte d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire».

Lorsque l'Assemblée nationale est convoquée en séance extraordinaire, comme c'est le cas cette semaine, elle ne peut se prononcer que sur les mesures décrites dans l'avis de convocation.

En convoquant les députés pour la «présentation» du projet de loi, le premier ministre s'engage à ne pas le faire adopter avant le référendum. En vertu du règlement, il ne pourra que le «présenter» aux députés; aucun débat sur son contenu n'aura même lieu, ni l'adoption du principe, encore moins son adoption finale.

Ainsi, les citoyens du Québec ont-ils l'assurance que leur gouverne-

ment n'utilisera pas, comme le prétend M^e Bertrand, l'Assemblée nationale pour détruire l'ordre constitutionnel actuel. Du moins, pas pour le moment.

Demain, les députés entreront à l'Assemblée nationale à 14h. Ils participeront d'abord à une période de questions et de réponses orales. Immédiatement après, le leader du gouvernement en Chambre, Guy Chevrette, va présenter une motion pour suspendre certaines règles de procédure et fixer le calendrier et l'horaire des travaux.

Formulation finale

M. Chevrette fera distribuer au même moment le texte du projet de loi sur l'avenir du Québec. Le titre exact du projet de loi n'est pas encore connu. Mais il est amusant de noter qu'en décembre, l'avant-projet de loi portait le nom de «loi sur la souveraineté du Québec» et non pas de «loi sur l'avenir du Québec».

La question référendaire, dans sa formulation finale, sera également

dévoilée demain. Le texte de la question devrait être inscrit au *Feuilleton de l'Assemblée nationale*.

Le premier ministre aura le loisir de déposer la question demain et, ainsi, de lancer le débat. Il pourrait cependant attendre au lendemain, si, par exemple, la veille, les députés sont appelés à défendre les droits du Parlement face à une décision du tribunal, ou si l'opposition libérale utilise divers moyens parlementaires pour faire dériver la discussion dès l'ouverture.

Il est également possible que le débat sur la question soit tout bonnement reporté au lundi, voire au mardi suivant. M. Parizeau serait alors le premier à prendre la parole.

Le débat sur la question durera 35 heures, conformément à la loi. Le temps de parole sera partagé également entre les libéraux et les péquistes, le chef de l'Action démocratique Mario Dumont disposant à son tour d'un droit de parole.

Au terme des 35 heures, le gouvernement adoptera un décret qui

lancera la campagne référendaire. Le scrutin aura lieu le 30 octobre, M. Parizeau s'étant réservé la possibilité de le tenir le 13 novembre.

Pendant le débat sur la question en Chambre, les deux comités-parlaires du OUI et du NON seront constitués.

Entre-temps, aujourd'hui, le texte de la déclaration de souveraineté, qui servirait de préambule au projet de loi, formulée sur la base des suggestions recueillies par les commissions régionales sur l'avenir du Québec, est dévoilé dans un spectacle au Grand Théâtre de Québec, retransmis en direct sur RDI, à 14h.

Ses rédacteurs, Gilles Vigneault, Marie Laberge, Fernand Dumont, Henri Brun, Andrée Lajoie et Jean-François Lisée, en feront lecture au premier ministre qui le soumettra au conseil des ministres par la suite. Le cabinet doit également approuver aujourd'hui la formulation de la question et le contenu du projet de loi.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Groupe Everest
CONSEILS EN COMMUNICATION ET MARKETING

COORDONNATEUR / COORDONNATRICE DES COMMUNICATIONS INTERNES
chez un important manufacturier de la région de l'Estrie

LES RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité du directeur de la Division des relations publiques du Groupe Everest Estrie, cette personne assurera la réalisation d'un journal d'entreprise, coordonnera les activités de certains comités internes de l'entreprise, concevra et préparera des mémos, des avis de nomination et des avis de retraite. Elle participera à la réalisation d'activités à caractère social, verra à la préparation de rencontres d'employés. Elle autorisera et contrôlera l'affichage sur les babillards selon la politique en vigueur.

LES EXIGENCES :

Avec ses cinq années d'expérience dans le domaine manufacturier ou un domaine connexe, la personne recherchée maîtrise très bien l'informatique, particulièrement les logiciels Lotus, Word et PowerPoint ainsi que les communications écrites et parlées. Bilingue (français/anglais), cette personne est responsable, disponible et capable de travailler sous pression.

Fort d'une formation en communication ou en sciences humaines, la personne recherchée sera en poste chez le manufacturier, à l'extérieur de Sherbrooke. Elle devra travailler à des heures irrégulières.

LE TRAITEMENT

Salaires et conditions à discuter selon qualifications et expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae dans une enveloppe portant le titre du poste convoité, au plus tard le 15 septembre 1995 à 17 h, à l'adresse suivante :

Division des relations publiques
Concours 1606
GROUPE EVEREST
288, rue Marquette - bureau 202
Sherbrooke (Québec) J1H 1M3

Seules les personnes répondant à ces profils seront reçues en entrevue.
Les entrevues seront accordées sur invitation seulement.

McGill

Le monde de l'éducation vit présentement des changements importants. Cette université ne se borne pas simplement à s'ajuster à ces changements mais aussi se prépare-t-elle à s'engager dans le prochain siècle avec la flexibilité requise tout en respectant ses valeurs et ses traditions. Un rôle important vous attend en tant que:

EXÉCUTIF SENIOR - RESSOURCES HUMAINES

Comme membre de l'équipe des exécutifs seniors de cette grande institution, vous serez responsable de la révision et de l'intégration pratique des politiques de gestion des ressources humaines et aussi en interaction avec le vice-principal (enseignement) en ce qui concerne les politiques pertinentes au personnel académique. Vous participerez activement aux délibérations des différents corps gouvernants de l'Université. Plus spécifiquement, votre défi inclura tous les aspects des ressources humaines et des relations de travail ainsi que la direction d'une équipe de professionnels compétents.

Nous recherchons un professionnel chevronné des ressources humaines possédant une vaste expérience en gestion, qui est capable de composer avec les enjeux stratégiques, de maintenir un climat de coopération dans un environnement décentralisé, qui peut communiquer efficacement, préférentiellement en anglais et en français, et enfin, qui peut agir comme conseiller senior.

Votre intérêt à relever ce défi nous sera signifié par l'envoi de votre curriculum vitae, à l'adresse ci-dessous. Veuillez mentionner le numéro de projet 50812. Votre candidature sera traitée confidentiellement et dans le respect du principe d'équité en matière d'emploi.

Price Waterhouse
Recherche de cadres
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 3500
Montréal (Québec)
H3B 2G4

Price Waterhouse

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES QUEEN'S UNIVERSITY

Le Département d'études françaises de l'Université Queen's à Kingston met en concours un poste au rang de professeur adjoint pouvant conduire à la permanence. Les candidat(e)s devront détenir un doctorat et pouvoir démontrer leur aptitude à la recherche et leur efficacité dans l'enseignement à tous les niveaux. La langue de travail du Département d'études françaises est le français et la langue administrative de l'Université est l'anglais.

Le département cherche des candidat(e)s possédant des qualifications en **littératures de la francophonie (hors Europe et hors Québec)**.

L'Université Queen's pratique une politique d'équité en matière d'emploi et invite des candidatures de personnes qualifiées, en particulier de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et de membres de minorités visibles.

Salaires: selon l'expérience

Date d'entrée en fonction: le 1er juillet 1996

Date limite pour les candidatures: le 15 novembre 1995

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'envoyer un curriculum vitae, un échantillon démontrant la qualité de leurs publications, et de faire parvenir directement trois lettres d'appréciation à:

Monsieur le Directeur
Département d'études françaises
Queen's University
Kingston (Ontario)
K7L 3N6

Université du Québec à Trois-Rivières

VICE-RECTEUR ou VICE-RECTRICE À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

L'Université du Québec à Trois-Rivières sollicite des candidatures pour le poste de Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La personne choisie pourra entrer en fonction à compter du 1^{er} janvier 1996.

L'Université du Québec à Trois-Rivières offre une centaine de programmes d'études dont 27 d'études avancées. Quelque 390 professeurs, 400 chargés de cours et 450 employés y oeuvrent.

Fonctions: Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche assume les responsabilités spécifiques de promouvoir les missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de l'établissement. Il dirige et coordonne les unités suivantes: le Décanat des études avancées et de la recherche, le Décanat des études de premier cycle, le Décanat de la gestion des ressources, le Bureau de liaison Université-Milieu, le Bureau du registraire, le Service de la bibliothèque, le Service de l'audiovisuel et le Service aux étudiants.

Exigences: La personne aura complété un diplôme de doctorat dans son champ disciplinaire, aura une bonne expérience de l'administration universitaire et aura fait la preuve de sa capacité d'innovation dans le développement des études et de la recherche.

Candidature: Toute candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, doit être reçue au plus tard le 22 septembre 1995 à l'adresse suivante:

Monsieur André Brousseau
Vice-recteur et Secrétaire général
Université du Québec à Trois-Rivières
3351 boulevard des Forges
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, Canada / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

Fonctionnaires et médecins

Québec accélère les négociations

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec met les bouchées doubles pour faire aboutir, avant le référendum, les négociations sur le renouvellement des contrats de travail de ses 350 000 employés des réseaux public et parapublic, d'une part, et des médecins spécialistes et omnipraticiens, d'autre part.

Aucune entente n'a encore été conclue avec les employés de l'État, mais on confirmait, hier, tant de source syndicale que gouvernementale, que les négociateurs se sont donné un rythme de travail accéléré, dans l'espoir d'arriver le plus rapidement possible à une entente.

Du côté syndical, on observe toutefois que rien n'est réglé, tant en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de la retraite que sur le plan salarial. À ce chapitre, les six organisations syndicales impliquées (CSN, FTQ, CEQ, SPGQ, SFPQ et FIIQ) souhaitent une entente sur une politique salariale qui protège au moins en partie le pouvoir d'achat de leurs membres.

Elles suggèrent que cette politique soit fondée non seulement sur l'état des finances publiques, comme c'est le cas présentement, mais aussi sur d'autres critères, par exemple l'indice des prix à la consommation, pour la fixation d'éventuelles indexations salariales.

Mais le gouvernement ne se serait pas encore commis à ce sujet, qui constitue un élément important, il va sans dire, de la présente négociation. Les employés de l'État n'ont pu bénéficier d'aucune hausse salariale depuis de nombreuses années.

Il est vrai que les parties sont d'accord pour conclure une entente de trois ans. Mais les tables sectorielles

de négociation n'ont pas conclu leurs travaux. Hier, la table des affaires sociales était à l'œuvre. Pour chacun des syndicats impliqués, il reste des problèmes à élucider.

Les médecins, pour leur part, poursuivent leurs négociations aujourd'hui. Une séance est prévue avec les omnipraticiens, qui refusent pour le moment d'envisager une compression de leurs salaires pour satisfaire aux exigences des enveloppes fermées de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Le porte-parole de la FMOQ, le Dr Georges Boileau, indique que la Fédération continue de faire valoir auprès de l'État divers moyens pour réduire les coûts du régime, sans pour autant amputer la rémunération des médecins. La Fédération suggère d'utiliser les retraites anticipées, le travail à temps partagé et des congés de maternité payés pour les médecins féminins. Des économies appréciables pourraient être envisagées.

De même, la FMOQ a remis sur la table ses suggestions d'il y a quelques années de désassurer certains services comme les cliniques d'obésité ou les examens pour l'admission des candidats à l'école de police.

Les médecins spécialistes sont pour leur part «dans le dernier droit des négociations» et se dirigent vers une «entente imminente», dit leur président, le Dr Pierre Gauthier. Ce dernier croit être en mesure de conclure une entente avec le gouvernement d'ici mercredi prochain.

Le cœur de cette entente serait l'adoption de ce qu'il appelle un «plan de carrière» pour les médecins spécialistes, lequel prévoirait une rémunération de base inférieure à la rémunération moyenne des spécialistes pour les débutants, et un plan de retraite pour ceux qui désirent quitter la profession.

EN BREF

GARON RÉPOND À RYAN

Québec (PC) — À son prédécesseur Claude Ryan qui le déclare «dangereux» et qui remet en cause l'utilité de ses états généraux, le ministre de l'Éducation Jean Garon a répliqué vigoureusement, hier, en le rendant responsable de tous les maux qui frappent le secteur de l'éducation depuis ses cinq dernières années, notamment le taux de décrochage dramatique au Québec. «Quand on dit qu'en formation professionnelle on est rendu à moins de 5000 étudiants [par an], M. Ryan, du haut de sa tour de la rue Notre-Dame, n'a peut-être pas appris à voir cela souvent, quel qu'un en formation professionnelle.» M. Garon a déclaré que le taux de décrochage «n'est évidemment pas arrivé d'un coup sec» avant de faire porter ce triste bilan au compte de M. Ryan. «Cet homme que l'on prétend si perspicace ne l'a pas vu venir?», a demandé le ministre. «Ce que l'on a devant nous cinq ans plus tard, a-t-il poursuivi, c'est le résultat de l'ère Ryan.» Dans une longue analyse publiée hier dans *La Presse*, M. Ryan a soutenu que les états généraux de l'Éducation sont une perte de temps et «ne sont que de la parole». L'ex-ministre à la retraite estime que cet exercice qui doit durer un an n'apportera aucun résultat

substantiel, que «M. Garon généralement à propos de tout» et que cette attitude fait de lui un être «dangereux».

TOURNÉE DE FEMMES POUR LE OUI

(Le Devoir) — Une cinquantaine de femmes souverainistes, dont la présidente de la CEQ Lorraine Pagé, prendront la route en autobus dès le 8 septembre pour lancer le Regroupement des Québécoises pour le OUI. Le but de cette tournée dans toutes les régions de la province sera de recruter de nouvelles membres, encourager celles qui militent déjà pour le OUI et permettre aux femmes de discuter entre elles des enjeux de la souveraineté. «Les femmes du Québec ont toujours joué un rôle majeur dans tous les grands courants qui ont façonné notre histoire, a déclaré hier Mme Pagé. Chaque Québécoise doit se sentir concernée par l'accession du Québec à la souveraineté et y mettre son empreinte.» La tournée — organisée par les Partenaires pour la souveraineté, regroupement non partisan voué à l'indépendance — débutera vendredi à Québec. La délégation visitera ensuite le Bas-du-fleuve, la Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Bois-Francs, l'Abitibi et l'Outaouais. La tournée prendra fin le 17 septembre à Montréal lors d'un spectacle de clôture au Club Soda.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

BURUNDI: LE SILENCE DE L'ONU EST DÉNONCÉ

Bujumbura (Reuter) — Des soldats de l'armée à majorité tutsie du Burundi ont tué la semaine dernière au moins neuf civils hutus et fait 16 blessés, selon des témoins. Ces dernières persécutions dans l'un des pays africains les plus touchés par la violence surviennent alors que de nombreux hutus se plaignent du silence des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine sur la situation burundaise. Réfugiés autour de la capitale Bujumbura, dans les bidonvilles de Kamenge ou Kinama, ils trouvent regrettables que l'envoyé spécial des Nations unies, Ahmedou Ould Abdallah, minimise les chiffres des persécutions. «Il est également regrettable que le représentant spécial de l'OUA demeure totalement silencieux devant une situation si alarmante», affirme ces réfugiés dans un communiqué passant en revue les dix-huit derniers mois de nettoyage ethnique dans les quartiers de Bujumbura. De sources proches de l'ONU, on a confirmé que les représentants des Nations unies, parfaitement informés des persécutions, avaient tendance à regrouper les exactions dans leurs rapports. L'avocat tchadien Ahamat Omran a d'ailleurs démissionné dimanche dernier du centre des droits de l'homme installé par l'ONU au Burundi, écoeuré par les limites du mandat et des ressources de l'organisme.

UN KAMIKAZE A TUÉ LE PREMIER MINISTRE DU PENDJAB

New Delhi (AFP) — L'attentat qui a coûté la vie la semaine dernière au premier ministre de l'Etat indien du Pendjab a été commis par un kamikaze qui portait la bombe sur lui, ont annoncé les autorités indiennes hier. La dépouille d'un homme dont le torse a disparu avait été découverte sur les lieux de l'explosion qui a tué M. Beant Singh, ainsi que 15 autres personnes, faisant penser aux enquêteurs que l'homme pourrait avoir porté les explosifs sur lui. Un haut responsable policier cité par l'agence indienne PTI, a précisé à Chandigarh — capitale du Pendjab — que la dépouille avait été identifiée et que la thèse de la «bombe humaine» était confirmée. Il a également annoncé l'arrestation de deux suspects: un ingénieur en électronique qui aurait assemblé la bombe et un employé du gouvernement régional qui aurait aidé le kamikaze avant son attaque. La police recherchait toujours deux autres suspects.

PELL PREND SA RETRAITE

Providence (AFP) — Le sénateur Claiborne Pell, un millionnaire libéral, parlementaire démocrate du Rhode Island depuis près de 40 ans, a annoncé hier qu'il se retirait de la vie politique à la fin de l'année, au terme de son mandat. Il vient ainsi le septième sénateur démocrate à ne pas briguer un nouveau mandat, ce qui pourrait permettre à la majorité républicaine du Sénat de renforcer encore sa marge de manoeuvre. Le Sénat comprend actuellement 54 membres républicains contre 46 démocrates. Au cours d'une conférence de presse à Providence, capitale du Rhode Island, M. Pell, 76 ans, qui est atteint de la maladie de Parkinson, a affirmé cependant que son état de santé n'était pas intervenu dans sa décision. Il a effectué six mandats de sénateur.



M. Pell

MENACES À MANAGUA

Managua (service espagnol de l'AFP) — Les catholiques du Nicaragua organisent, le dimanche 17 septembre, une marche qui partira de la cathédrale de Managua pour se rendre au ministère de l'Intérieur. Ils se disent inquiets de la vague d'attentats à l'explosif — 13 depuis le mois de mai — dont sont la cible des écoles et des églises. Les attentats n'ont pas été revendiqués mais, de source ecclésiastique, on apprendait hier que des menaces de mort sont également parvenues au chef de l'Église catholique du Nicaragua, le cardinal Miguel Obando, archevêque de la capitale. La marche a pour but ultime la remise d'une pétition pour que soient accélérées les enquêtes au sujet de ces attentats terroristes. Quant au cardinal Obando, il a confié hier aux journalistes qu'il s'agit d'exprimer un non retentissant face à la violence; prié d'identifier les auteurs de menaces contre sa personne, Mgr Miguel Obando a dit qu'il prie pour ces personnes dont il refuse, pour l'instant, de dévoiler l'identité.

OPPOSANTS HAÏTIENS ABATTUS

Port-au-Prince (Reuter) — Deux opposants politiques d'un membre récemment décédé du Congrès haïtien ont été tués dans le nord de l'île, apparemment dans un acte de vengeance, rapportent lundi les radios locales. Philocles Davilma, et un homme identifié uniquement sous son surnom de «Chouchou» ont été battus à mort dimanche à Plaine du Nord. Ces assassinats font suite à la mort de causes naturelles de Jean-Hébert Petit-Frère, un membre récemment élu de la Chambre des députés, rapporte la radio indépendante Métropole. Au moins l'un des deux cadavres a été brûlé, ajoute la radio. Les partisans de Jean-Hébert Petit-Frère sont soupçonnés d'être les auteurs de ce double assassinat. Petit-Frère avait été élu sous la bannière du parti Lavalas, soutenu par le président Jean-Bertrand Aristide, et on le disait en mauvaise santé.

CRISE ANGLO-IRLANDAISE

Londres (AFP) — Le premier ministre irlandais John Bruton a décidé hier, moins de 24 heures avant sa rencontre prévue avec son homologue britannique John Major, de reporter ce sommet sur l'Ulster à une date indéterminée en raison de «différends persistants». Le gouvernement britannique a pris acte de cette annonce mais le ministre britannique à l'Irlande du Nord sir Patrick Mayhew a déclaré hier soir qu'il «ignorait ce qui s'était passé très récemment» et qui avait motivé la décision de Dublin. La raison de cette crise réside dans le problème du désarmement de l'IRA. Il apparaît qu'il va falloir «revoir l'idée de travailler en parallèle» sur une commission internationale sur le désarmement des groupes paramilitaires et sur des pourparlers de paix multipartites, a déclaré sir Patrick à la BBC Télévision après l'annonce par Dublin de sa décision de reporter le sommet. Sir Patrick a insisté sur le fait que Londres persistait à trouver que «l'idée était bonne» de «progresser en parallèle» sur ces questions, a-t-il ajouté. «Nous espérons avoir une position commune et j'ignore ce qui s'est passé très récemment», a ajouté sir Patrick.

La France fait sauter sa bombe

Paris pourrait réduire le nombre d'essais nucléaires

Papeete (Reuter) — La France a procédé hier sur l'atoll de Mururoa à son 193e essai nucléaire, malgré les protestations suscitées par la reprise de ses expérimentations dans le Pacifique Sud.

Le ministre français de la Défense a annoncé dans un communiqué que cet essai souterrain d'une puissance inférieure à vingt kilotonnes de TNT avait été effectué à 23h30 heure de Paris (21h30 GMT). Ce tir est le premier d'une série de huit essais «maximum» qui devrait être achevée «bien avant le 31 mai» 1996, comme l'a précisé mardi Jacques Chirac.

Le chef de l'Etat a promis que ces essais seraient les derniers et s'est engagé à signer le futur traité d'interdiction totale des essais nucléaires à la fin de l'année prochaine.

Au total, la France a procédé à ce jour à 176 essais sur les atolls de Mururoa et Fangataufa, à 1200 km de Tahiti, dont 41 aériens. Les premiers tirs avaient été effectués au Sahara.

L'essai effectué hier est destiné à la mise au point des futures simulations de tirs nucléaires, précise le communiqué du ministère de la Défense.

Le directeur adjoint des applications militaires du CEA, Marc Launois, a déclaré récemment à Reuter que la campagne entamée hier ne comporterait qu'un tir de vérification d'arme, celui de la tête nucléaire TN 75 au doit équiper dans les prochaines années les sous-marins lance-missiles français de la nouvelle génération.

Cet essai, qui reste à effectuer, sera le

plus puissant de la série. «Ce sera le seul essai de charge à définition nominale», avait-il dit en précisant que l'énergie dégagée serait équivalente à un peu moins de 150 kilotonnes de TNT.

Les autres tirs seront beaucoup moins puissants — de dix à quelques dizaines de kilotonnes, indiquait-on au CEA.

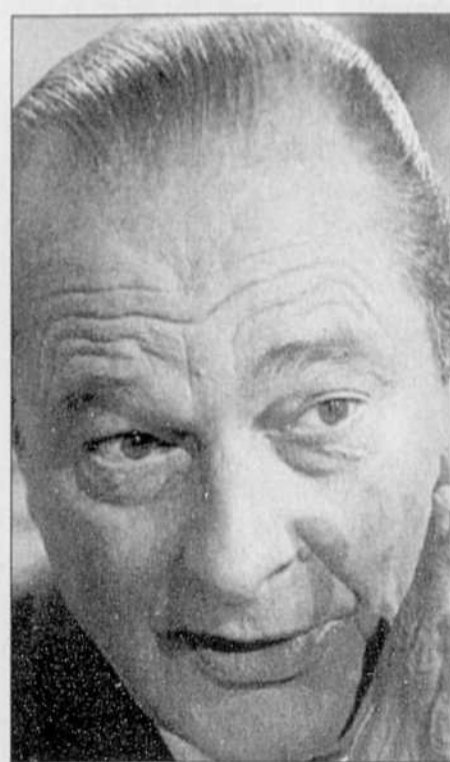
Le directeur des essais, Alain Barthoux, précisait fin août qu'ils se répartiraient à peu près également entre deux types d'expériences: des tirs dits de «robustesse», pour tester des formules plus tolérantes aux imperfections techniques, et des tirs destinés à accumuler des «données physiques pour améliorer les modèles théoriques» qui serviront de base à la simulation par ordinateur, censée remplacer à l'avenir les essais réels.

Dans le passé, la France a également procédé à Mururoa à 12 essais dits de sécurité qui ne dégagent pas d'énergie nucléaire, en plus de ses 192 tirs réels.

«Un essai de sécurité consiste à s'assurer que si, pour une raison ou pour une autre, l'explosif classique contenu dans une arme venait à détonner, parce qu'il y a eu une agression ou un choc, il n'y aurait pas d'amorçage de la réaction nucléaire», a expliqué à Reuter le général Paul Vériel, directeur du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique.

«Il n'y aura pas d'essai de sécurité» au cours de la présente campagne, a-t-il ajouté.

Le dernier essai effectué par la France dans le Pacifique remontait au 15 juillet 1991. Il avait été réalisé à Mururoa.



Jacques Chirac hier à Paris.

Le prédécesseur de Jacques Chirac à l'Élysée, François Mitterrand, avait suspendu les tirs en avril 1992.

La décision du président Chirac de procéder à une dernière série d'essais a provoqué un tollé dans le monde, en particulier en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Une flottille de bateaux protestataires conduite par l'organisation écologiste Greenpeace croise depuis fin août au large des atolls de Mururoa et de Fangataufa.

Plus tôt à Paris, le président Jacques Chirac, tout en maintenant sa décision de procéder à une nouvelle série d'essais nucléaires dans le Pacifique, a déclaré que la France pourrait effectuer moins que les huit tests initialement prévus.

Les propos du président Chirac sont loin d'avoir calmé les opposants à la reprise des essais, prévus pour s'étaler d'ici la fin mai. Greenpeace a accusé notamment le président français d'«insulter» l'opinion publique.

«Si nous avons les informations dont nous avons besoin, notamment pour passer à la simulation, avant les huit essais nécessaires, il est évident que, quel que soit l'avis des uns ou des autres, j'interromprai les tirs», a dit Jacques Chirac, invité du journal de la mi-journée sur France 2.

«Mon objectif n'est pas de faire huit essais, c'est d'avoir d'une part la fiabilité et la sûreté et la capacité de la simulation», a-t-il précisé. «C'est un maximum, huit essais».

«Nous nous arrêterons bien avant la date du 31 mai et alors la France non seulement signera le traité d'interdiction totale des essais qui sera à peu près au point mais, pour vous prouver notre bonne foi (...), nous avons pris une position simple: aucune forme d'essai même si minime soit-elle», a-t-il précisé.

L'OTAN va continuer de frapper les Serbes

Des obus s'abattent sur Sarajevo

Sarajevo (AFP) — L'ONU et l'OTAN ont repris hier les bombardements contre les Serbes de Bosnie en annonçant clairement que les opérations continueraient tant que ces derniers ne se seraient pas pliés aux exigences de la communauté internationale.

Ces raids n'ont pas empêché plusieurs obus de s'abattre près du centre de Sarajevo hier soir, quelques heures après la reprise des raids sur des objectifs militaires serbo-bosniaques autour de la capitale bosniaque.

Près d'une dizaine d'obus, certains tirés par des blindés, sont tombés sur Sarajevo, blessant un enfant qui a dû être amputé d'une jambe. L'un d'eux s'est abattu à moins de 300 mètres de la base des Casques bleus de Zetra dont les effectifs ont été placés en état d'alerte maximum.

Des éléments français de la Force de réaction rapide (FRR) ont tiré quatre obus de 155mm sur une position d'artillerie serbo-bosniaque située à Polinje, au nord de Sarajevo, qui avait tiré sur les quartiers de Zetra et Hotoj.

Le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic a déclaré que ces tirs prouvaient que l'OTAN avait eu raison de reprendre ses bombardements aériens contre les positions serbo-bosniaques.

Les Serbes de Bosnie doivent en particulier retirer leurs 300 armes lourdes qui menacent Sarajevo. Les tirs d'artillerie bosno-serbe avaient causé la mort de 41 personnes sur un marché de Sarajevo, provoquant, à partir du 30 août, trois jours et trois nuits de raids aériens de l'OTAN et de pilonnages d'artillerie de la Force de réaction rapide (FRR).

«Des frappes aériennes ont donc été lancées (mardi) contre des cibles serbes bosniaques et (elles) ne s'arrêteront que lorsque les objectifs de l'opération auront été atteints», a affirmé le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali.

Les Serbes de Bosnie «n'ont pas rempli les exigences» de la communauté internationale, notamment le retrait des armes lourdes de la zone d'exclusion de 20 km autour de Sarajevo, a souligné le secrétaire général de l'OTAN Willy Claes.

«Les commandants de l'ONU et de l'OTAN sont tombés d'accord pour estimer, a-t-il dit, que les mouvements d'équipement militaire des Serbes de Bosnie «n'avaient pas été significatifs». Pale avait été averti que ces évaluations commencent lundi soir.

«Nos objectifs sont toujours d'obtenir des Serbes de Bosnie qu'ils cessent leurs

attaques sur Sarajevo et les autres zones de sécurité, le retrait sans délai des armes lourdes des Serbes de Bosnie de la zone d'exclusion autour de Sarajevo, la liberté complète de mouvement pour les forces et le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales, et l'utilisation sans restriction de l'aéroport de Sarajevo», a rappelé M. Claes.

Les cibles visées par les avions de l'OTAN restent des «objectifs militaires», comme des pièces d'artillerie, des dépôts de carburant, des sites radar ou des batteries anti-aériennes.

Le président français Jacques Chirac a estimé hier «qu'au départ (du conflit), on avait commis une erreur en confondant le militaire et l'humanitaire». «C'est pourquoi, a-t-il dit, j'ai voulu, après mon élection (en mai) passer du stade humanitaire au militaire».

«Les Serbes de Bosnie, a-t-il poursuivi, ont imaginé qu'ils pouvaient décourager la FORPRONU (Force de protection des Nations unies). Ils ont commencé à l'humilier. Puis ils ont maintenu leurs armes lourdes, se sont saisis de zones de sécurité, ont bombardé. A un moment donné nous avons dit: c'est fini».

Les nouvelles frappes aériennes de l'OTAN ont fait des morts et des blessés

ainsi que d'importants dégâts matériels, a affirmé la télévision des Serbes de Bosnie deux heures après le début des raids.

Deux nuages de fumées, l'un noir, l'autre blanc, se sont élevés dans le ciel de Sarajevo juste après le passage d'un avion de l'Alliance atlantique au-dessus de la zone de Lukavica (sud), où se trouve une importante caserne bosno-serbe. Des positions serbes auraient notamment été visées à Lukavica, Dobrinja et Vogosca, trois faubourgs de Sarajevo.

Deux séries de détonations ont également été entendues à Pale, à une vingtaine de km au sud-est de Sarajevo. Les raids aériens de l'OTAN sont de même ampleur que ceux lancés la semaine dernière et qui avaient mobilisé 60 avions, selon des sources militaires à Bruxelles. En revanche, la FRR semblait moins engagée: seul un blindé léger britannique Warrior avait ouvert le feu mardi en fin d'après-midi.

Sur le plan diplomatique, la Russie et les Occidentaux divergent toujours sur l'utilisation des frappes aériennes mais sont d'accord pour poursuivre les efforts en vue d'une solution négociée, ont indiqué le secrétaire au Foreign office Malcolm Rifkind et le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozyrev.

À la conférence mondiale sur les femmes

Washington critique l'attitude de la Chine face aux droits de l'homme

Pékin (AFP) — Les autorités de Pékin ont été vivement critiquées en public hier à propos des violations des droits de l'homme, par la délégation américaine à la IVe conférence mondiale sur les femmes.

Dans un discours musclé, prononcé à Pékin devant la séance plénière de la conférence, Hillary Clinton, épouse du président américain, a dénoncé les restrictions à la liberté des organisations non gouvernementales au Forum des ONG à Huairou, et les violations des droits des femmes.

«Il est injustifiable que des représentantes d'ONG voulant participer à cette conférence n'aient pas pu le faire» ou n'aient «pas pu participer pleinement», a-t-elle affirmé.

Mme Clinton, présidente d'honneur de la délégation américaine, faisait référence aux refus de visas ou aux incidents intervenus depuis l'ouverture du Forum (saisie des documents par la police chinoise, tentatives d'entraver des débats, surveillance de déléguées...).

«Que cela soit clair, la liberté» comprend le droit «de se rassembler, de s'organiser et de débattre ouvertement», a déclaré Mme Clinton.

De son côté, la présidente de la délégation américaine, Madeleine Albright, ambassadeur auprès de l'ONU à New York, a ajouté qu'en «tant que pays hôte», la Chine aurait «du jouer pleinement le jeu» car certaines Américaines ont été «décues par le niveau d'hospitalité».

Interrogée sur la façon dont la Chine allait réagir à ces critiques, Mme Albright a simplement dit qu'elle devrait émettre «ses propres déclarations».

Hillary Clinton, qui doit aller aujourd'hui à Huairou, à une cinquantaine de kilomètres de Pékin, rendre visite aux ONG, a poursuivi en défendant vigoureusement les droits de l'homme.

«Personne», a-t-elle dit, ne devrait être forcé de se taire, par peur de persécutions religieuses ou politiques, d'arrestations ou de tortures».

Vivement applaudie, Mme Clinton a ensuite qualifié de «violation des droits humains» les infanticides de bébés filles, pratiqués en Chine au nom de coutumes ancestrales favorisant une descendance masculine.

Elle a explicitement dénoncé «les bébés privés de nourriture, étouffés, noyés» ou «à la colonne vertébrale brisée, simplement parce que ce sont des filles».

Il y a également «violations des droits humains», a-t-elle poursuivi, «quand les femmes n'ont pas le droit de planifier leurs maternités, y compris quand elles sont forcées d'avorter ou sont stérilisées contre leur gré».

L'épouse du président américain faisait cette fois allusion à la stricte politique de limitation de la natalité en Chine, dont l'aspect parfois violent a été dénoncé avant la conférence par un rapport d'Amnesty International.

Mme Clinton a ensuite évoqué, sur un ton tout aussi vigoureux, les droits des femmes dans le monde.

Si un «message» doit sortir de cette conférence, a-t-elle estimé, c'est qu'«une fois pour toutes, les droits des femmes sont les droits humains, et les droits humains sont les droits des femmes». «Il n'est plus acceptable de discuter des droits des femmes comme des droits à part des droits humains».

Sur un ton plus personnel, elle a déclaré parler «en tant que femme» au nom de toutes les femmes du monde «non valorisées, mal nourries, surmenées par le travail, sous-payées», ou «victimes de la violence chez elles et à l'extérieur».



Invitation

à tous les lecteurs

DEVOIR

Les amis du vin du *Devoir* tiendront leur prochaine rencontre le **lundi 11 septembre** prochain. Venez donc rencontrer *Jean Aubry*, notre chroniqueur en vin, à la Maison du Gouverneur à l'occasion d'une dégustation réservée exclusivement aux *Amis du Vin du Devoir*.

Le **lundi 11 septembre à 18h30**
Entrée: 20 \$

Réservez dès maintenant, les places sont limitées!
Pour réservation: 985-3302 *

LA MAISON DU GOUVERNEUR

Au Pied-du-Courant,
901, De Lorimier (angle Notre-Dame)

* Les réservations seront prises sur la base de premier arrivé premier servi selon l'ordre d'arrivée des chèques au *Devoir*.

** Les chèques doivent être faits à l'ordre de «*Le Devoir inc.*» et être envoyés au *Devoir*, 2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.

É D I T O R I A L

Entre l'islam et le communisme

Jean-Robert Sansfaçon

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se déroule à Pékin est non seulement l'occasion de remettre à l'ordre du jour les revendications de la moitié de l'humanité la moins bien traitée, mais aussi de nous révéler l'extraordinaire complexité des enjeux politiques en présence.

Lors de la troisième Conférence mondiale sur les femmes, il y a dix ans à Nairobi (Zaïre), les thèmes les plus litigieux ne furent pas l'égalité entre les hommes et les femmes ou le droit des femmes à contrôler les naissances, mais la formulation des résolutions condamnant le sort fait aux femmes et aux enfants d'Afrique du Sud et de Palestine, ainsi que les conséquences du nouvel ordre économique mondial. Dans les trois cas, Israël et les États-Unis de Ronald Reagan, dont sa fille Maureen présidait la délégation américaine, se sont retrouvés du côté des «impérialistes» dénoncés de toutes parts, pendant que l'URSS et la Chine se rangeaient aux côtés des pays dits «exploités», défenseurs des droits des femmes victimes de ce nouvel ordre mondial.

Est-ce pour éviter un tel écueil médiatique, toujours est-il que cette année, les Américaines et leur présidente d'honneur, Hillary Clinton, profitent à plein de ce que la conférence ait lieu en sol chinois pour poser à leur tour en défenseurs de la démocratie, de la liberté d'expression et des droits des femmes dans le monde.

Pauvres Chinois, eux qui pendant une longue décennie étaient parvenus à mystifier les intellectuels d'Occident en leur faisant croire en l'avènement d'une société égalitaire, les voilà critiqués, à la une des grands quotidiens du monde, à cause de leur ridicule et vaine tentative pour contrôler l'expression de cette marée de militantes venues de partout. Qu'elle a changé, l'image de cette Chine «progressiste», modèle par excellence de l'émancipation!

Entre 1985 et aujourd'hui, l'URSS s'est effritée, Nelson Mandela est devenu président d'Afrique du Sud, Arafat a serré la main de Pères et Allende a cédé la place aux civils. Autant de bouleversements favorables à la vie des femmes que l'on dit toujours les premières victimes. En revanche, aujourd'hui autant qu'hier, la guerre tue, mutilé, viole, déporte des milliers de femmes au Rwanda et en ex-Yugoslavie, l'intégrisme musulman les relègue au rang de servantes de l'homme-dieu, la crise économique et la montée de la droite leur font la vie plus difficile dans les pays industrialisés. Et le massacre de la place Tiananmen a mis fin définitivement au mythe chinois.

En choisissant par un vote démocratique la Chine comme pays hôte de cette conférence, les 181 pays de l'ONU savaient à quoi s'en tenir. Chacun a voté pour lui-même, selon son propre «agenda»: qui pour amadouer le dragon, qui pour lui soutirer quelque lucratif contrat, qui encore pour lui prouver son attachement. Mais personne n'ignorait que la Chine était l'un des derniers vestiges du communisme décadent. Quant au sort des femmes...

Les organisations de femmes, surtout les organisations militantes non gouvernementales (ONG) qui ont décidé de se rendre quand même à Pékin savaient aussi à quoi s'attendre de cette Chine qui pend et qui emprisonne pour des idées, cette Chine qui préfère les garçons aux fillettes, qui punit les naissances et force à l'avortement. En faisant fi de

cela, certaines ONG ont peut-être cru, bien naïvement, qu'elles trouveraient sur place, en terre ennemie, une façon concrète de se montrer solidaires de leurs «sœurs» chinoises. Comme si les femmes chinoises n'attendaient qu'un coup de pouce des féministes occidentales pour briser les chaînes de leur oppression! Mais pour la plupart des visiteuses, osons croire qu'elles ont plutôt choisi, modestement, de faire contre mauvaise fortune bon cœur et de profiter de l'occasion offerte par l'ONU pour échanger avec des femmes du monde entier, malgré le climat peu propice à l'expression démocratique de la parole.

Quant aux délégations officielles de nos pays démocratiques, elles se devaient d'y être, comme aux autres instances de l'ONU. Ne serait-ce que pour prendre le pouls du monde, confronter leur vision toute nationale des problèmes aux idéologies et croyances de leurs ennemis autant que de leurs alliés.

La question du féminisme et de l'avancement des femmes a pris une tournure radicalement différente avec la montée récente de l'intégrisme musulman. Ce qui, hier encore, paraissait être un vestige du passé, au mieux un anachronisme à l'iranienne, est en passe de devenir le défi de l'Occident. L'islam comme mode de gouvernement, autoritaire et archaïque, méprisant des acquis de ce siècle, de la connaissance scientifique, des droits des individus et des règles de la démocratie, peut devenir un danger plus menaçant pour le progrès des femmes que cette Chine communiste tant dénoncée.

La Chine, faut-il le rappeler, est la plus grande nation sur terre: pas question de l'ignorer, de la boycotter ou de l'isoler, sans savoir où cette action nous mènerait. D'autant plus qu'elle bouge, la Chine, malgré ses crimes. Ce n'est plus la Chine de Mao et de la Révolution culturelle. Les indices sont nombreux qui nous la montrent se dirigeant lentement, mais sûrement, et surtout de façon disciplinée vers une économie de marché, avec les conséquences que cela suppose sur la vie politique, l'ouverture à l'Ouest, à ses pompes et à ses œuvres.

On aurait tort de traiter l'islam mâle et violent comme un épiphénomène de l'histoire, comme on aurait tort de voir la Chine par le mauvais bout de la lorgnette. L'intégrisme terroriste doit être combattu, la Chine amadouée. L'Occident ne gagnerait rien d'un effondrement trop rapide du dernier bloc communiste, source d'anarchie, de violence et d'incertitude. Les femmes n'y gagneraient pas davantage. La Chine a réussi l'exploit de nourrir 1,2 milliard d'individus, un acquis majeur qui doit survivre au communisme, une condition essentielle pour l'accession à la vie démocratique.

Si cette conférence n'avait pas eu lieu en Chine, pays autoritaire et antidémocratique par excellence, où les policiers invisibles deviennent les plus visibles au monde devant une caméra de télé, on se demande à qui la femme du président des États-Unis aurait pu s'en prendre lors de son discours d'ouverture, sinon à ses propres concitoyens, hommes blancs, riches et conservateurs, non moins menaçants que les communistes chinois pour l'avenir des femmes du monde.

L E T T R E S

Rousseau et le référendum

Après deux siècles, J.-J. Rousseau demeure un homme de notre temps, Pierre Noreau le démontre bien dans *Le Devoir* du 11 août dernier, en s'inspirant de son œuvre pour rappeler une vérité première: «Le choix politique passe par la recherche de l'identité d'une collectivité.»

Par un OUI retentissant, le peuple du Québec se reconnaîtrait lui-même comme nation.

J'aimerais souligner que, dans le *Contrat social*, J.-J. Rousseau a des passages qui semblent avoir été écrits spécialement pour le Canada!

«Comme la nature, écrit-il, a donné des termes à la stature d'un homme bien conformé, passés lesquels elle ne fait plus que des géants et des nains, il y a de même, eu égard à la meilleure constitution d'un État, des bornes à l'étendue qu'il peut avoir, afin qu'il ne soit ni trop grand pour pouvoir être bien gouverné, ni trop petit pour pouvoir se maintenir par lui-même.»

Rousseau apporte mille raisons pour illustrer cela: la distance (petite population sur une grande étendue de terrain — songeons aux provinces de l'Ouest), les coûts de la multiplication des degrés d'administration, l'impossibilité pour les lois de convenir à des cultures différentes, les troubles engendrés par des lois différentes, etc.

Rousseau termine son énumération par cette phrase qui s'applique tellement bien à la problématique canadienne: «Et c'est ainsi qu'un corps

trop grand pour sa constitution, s'affaïssait et périt écrasé sous son propre poids.»

Je trouve cela non seulement éclairant, mais prophétique.

Claude Collin
Laval, 12 août 1995

Les nouveaux curés

Rentré de vacances, j'épluche mes *Devoirs* et je viens réagir à un article de Robert Melançon publié le 13 août et intitulé «Les nationalistes, ces nouveaux curés». Les nationalistes québécois, il va sans dire,

Ne trouvez-vous pas que le sermon du vicaire Melançon fait justement penser à notre clergé royaliste qui «collaborait» pour étouffer la Rébellion de 1837?

Trudeau, le cardinal de cette nouvelle chapelle fédéraliste, avait fait bien peur au bon peuple québécois en envoyant son armée d'enfants de chœur bien armés sous prétexte de mater une poignée de jeunes en 1970. Il nous a bien eus aussi au référendum de 1980: un NON pour un OUI.

Son chanoine actuel, dans sa limousine avec son «flag sur le hood» à Ottawa, nous a passé sur le corps en rapatriant unilatéralement la Constitution en 1982 après avoir organisé «la nuit des longs couteaux» excommuniant ainsi René Lévesque. Et le lendemain de Meech, voilà le chanoine qui fait l'accolade à Clyde Wells: «Thanks, Clyde, for all you have done.»

Que dire du curé Johnson d'obédience Power Corporation comme le chanoine d'Ottawa sinon qu'il se démarque en proposant que le Québec soit «le foyer de la communauté na-

tionale de langue française au Canada» et qui me laisse une odeur d'encens de nationalisme ethnique?

Peuple à genoux, en fermant les yeux, ne voyez-vous pas une église pavoisée d'unifoliés, où le grand prêtre, le cardinal Trudeau, officierait avec le chanoine Chrétien, le curé Johnson, le sous-diacre Ouellet et, comme invité à célébrer, le vieil évêque Jean Drapeau?

J'oubliais les servants de messe; que pensez-vous de Camille Samson et du petit nouveau, Guy Bertrand?

Quelle serait l'offrande au Dieu nationaliste *Canadian*? Le Québec, parbleu!

Bernard Beauchemin
Sainte-Foy, 21 août 1995

Le commerce interprovincial

En entendant la déclaration de Ghislain Dufour dans laquelle il constatait la difficulté pour les provinces de s'entendre pour réduire les barrières au commerce interprovincial — «plus de sept ans» —, je n'en croyais pas mes oreilles.

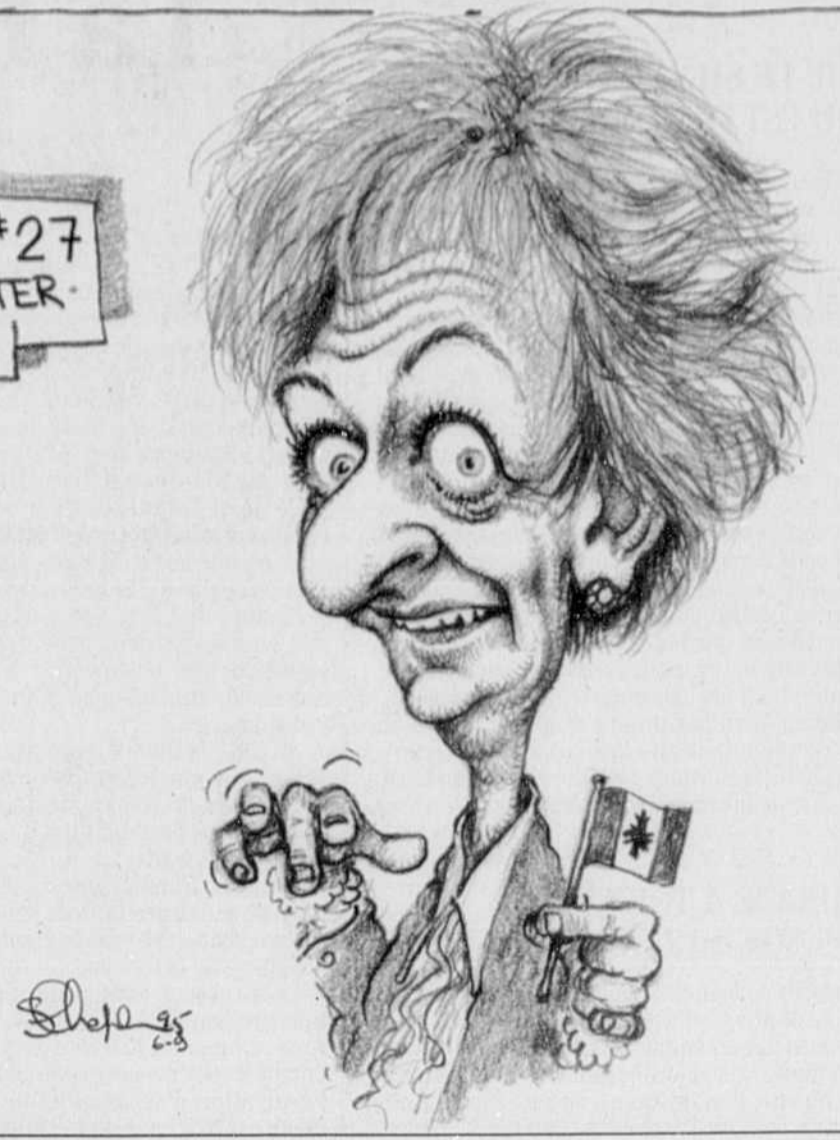
En effet, je ne me serais jamais attendu qu'un homme aussi convaincu que lui des bienfaits du fédéralisme, reconnaît ainsi que ce régime ne fonctionne tout simplement pas.

Si ma mémoire est bonne, il n'a fallu que deux ou trois ans pour établir le marché commun E.-U.-Canada et encore moins pour y ajouter le Mexique. Comme quoi, il est vraiment temps de joindre le camp du changement!

René Cloutier
Charlesbourg, 25 août 1995

101 RAISONS DE VOTER OUI OU NON AU RÉFÉRENDUM

RAISON #27
DE VOTER
OUI



Le moment de vérité

Contrairement à ces pleutres de politiciens et de juristes qui remettent sournoisement en question la légalité de l'indépendance du Québec sans oser le moindre geste, Guy Bertrand — la Jeanne d'Arc dont personne ne veut — s'est adressé aux tribunaux. En plaçant pour une injonction visant à empêcher la tenue du référendum, Bertrand a persuadé le juge Robert Lesage de la Cour supérieure d'entendre les avocats sur le «fond» de la question. Ce fond, ce n'est rien de moins que le caractère démocratique d'une démarche voulant qu'une victoire du OUI mène à la proclamation de la souveraineté par l'Assemblée nationale.

Le juge Lesage, un ancien membre du Comité spécial sur la constitution canadienne du Barreau canadien, rejette l'argument selon lequel un tribunal ne puisse s'immiscer dans un processus politique. Il statue que «la menace que le gouvernement du Québec ferait porter aux institutions politiques de la fédération canadienne est une question grave et sérieuse qui, de sa nature, est justiciable en regard de la Constitution du Canada». Seule sa décision finale nous dira ce que cette petite phrase lourde de sens annonçait.

Quelle que soit cette décision, il reste que la bravade de Guy Bertrand incommode souverainement ses nouveaux coreligionnaires fédéralistes. C'est que dans toute cette affaire, ces derniers risquent beaucoup plus gros sur le plan politique que le camp adverse. Convaincus de leur imminente victoire référendaire, les fédéralistes auraient pu se passer des dangereux palabres juridiques de Me Bertrand. D'où leur empressément à se dissocier de leur encombrante Jeanne d'Arc et le refus absolu d'Ottawa d'interroger les tribunaux sur la constitutionnalité de l'indépendance du Québec. Pourquoi?

Dans l'éventualité où l'indépendance — telle que prévue par le processus de l'entente tripartite — serait déclarée légale et constitutionnelle, les fédéralistes perdraient le flou artistique dans lequel moult



JOSÉE
LEGAULT

messages contradictoires et inquiétants ont pu circuler depuis des années sur cette question. Finis les rapports du Fraser Institute sur le consentement obligatoire du reste de la planète. Finis les Ghislain Dufour clamant qu'un vote doit être nettement supérieur à 50 % afin d'être légitime. Finis les colloques promettant avec sadisme de nous faire «souffrir» le lendemain d'un OUI dans le but de faire renverser la vapeur. Finis les banques prédisant l'apocalypse économique décollant de l'instabilité due à l'incertitude entourant une victoire du OUI. Le vide abyssal, quoi. Les fédéralistes en seraient réduits à débattre de la nature de la relation Québec-Canada...

Dans le cas où le processus serait déclaré illégal, le Canada serait tout simplement plongé dans une des pires crises politiques de son histoire. Le meilleur pays du monde (*sic*) deviendrait à l'instar de ce qu'aura été l'URSS, une «prison des nations», une espèce de marmite à homards québécois.

Hormis la lutte féroce qui s'ensuivrait entre les gouvernements Parizeau et Chrétien — laquelle déstabiliserait le pays nettement plus que n'importe quelle déclaration d'indépendance — le message pour les Québécois serait dévastateur. Le pays dont ils constituent le berceau historique leur signifierait qu'ils ne forment pas une nation et que leur droit à l'autodétermination était tout aussi fictif que leur veto.

Ce droit à l'autodétermination ne comprendrait plus que celui de se taire puisque la négation du droit à la sécession viendrait s'ajouter au refus

absolu du fédéral et du Canada anglais de négocier toute réforme constitutionnelle.

Au-delà de ces scénarios, il reste le danger réel qu'il y a à émettre constamment des doutes sur le caractère démocratique du processus référendaire. Parmi les fédéralistes les plus entêtés à ce chapitre se trouve Daniel Johnson. Se référant à la «norme démocratique» de René Lévesque, il y allait récemment d'une grande crise de nostalgie. On nous permettra de retenir nos larmes.

À l'instar d'un Robert Bourassa tentant désespérément de sortir de son confortable placard, Johnson ose maintenant donner des leçons de morale politique aux souverainistes. On croirait rêver.

Si la démarche référendaire est antidémocratique, voire mensongère, pourquoi les fédéralistes ne la boycottent-ils pas? N'était-ce pas la justification de leur absence des leçons de morale politique aux souverainistes. On croirait rêver.

Si la démarche référendaire est antidémocratique, voire mensongère, pourquoi les fédéralistes ne la boycottent-ils pas? N'était-ce pas la justification de leur absence des leçons de morale politique aux souverainistes. On croirait rêver.

Si la démarche référendaire est antidémocratique, voire mensongère, pourquoi les fédéralistes ne la boycottent-ils pas? N'était-ce pas la justification de leur absence des leçons de morale politique aux souverainistes. On croirait rêver.

Il ne reste plus qu'à espérer que la décision du gouvernement Parizeau de s'absenter des assises ne le prive pas du plaisir de récolter les fruits de ce qui pourrait être une victoire soit politique, soit juridique. A moins, bien entendu, que nos tribunaux ne décident de nous laisser flotter encore un peu dans la grande Nébuleuse constitutionnelle canadienne.

Pauvre Guy Bertrand, sa déception serait telle qu'il en redeviendrait probablement indépendantiste...

À PROPOS

...de santé cardiovasculaire

Soixante-trois pour cent des Canadiens adultes présentent au moins un des trois facteurs de risque modifiables importants des maladies cardiovasculaires (le tabagisme, l'hypertension artérielle et l'hypercholestérolémie); les pourcentages les plus élevés sont observés à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse et les plus faibles, en Alberta et en Colombie-Britannique. La prévalence des facteurs de risque dans les diverses régions du pays correspond aux taux de mortalité associés aux maladies cardiovasculaires (standardisés selon l'âge).

Plus du quart des Canadiens adultes (27 %) fument régulièrement. On constate des écarts considérables d'une province à l'autre dans la prévalence du tabagisme, la plus élevée, 35 %, se retrouvant à Terre-Neuve et la plus faible, 23 %, en Ontario. C'est dans les provinces de l'Atlantique et au Québec que la prévalence du tabagisme est la plus élevée et en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'elle est la plus faible.

Les Canadiens et la santé cardiovasculaire, Santé Canada, 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

IDÉES

Pourquoi pas un second référendum?

Depuis l'entente tripartite, beaucoup de citoyens n'ont plus l'impression de pouvoir se prononcer sur une question claire, en toute connaissance de l'interprétation qui sera donnée à leur réponse

GABRIEL GAGNON
Professeur de sociologie
Université de Montréal

Après l'entente du 12 juin entre Jacques Parizeau, Mario Dumont et Lucien Bouchard, beaucoup d'électeurs indécis et plusieurs observateurs étrangers s'attendaient à ce qu'elle soit complétée, comme en 1980, par l'annonce d'un second référendum, tenu un an ou deux après le premier pour faire ratifier la nouvelle entente négociée entre le Québec et le Canada ou la constitution d'un Québec totalement souverain. Les trois chefs du camp du OUI ne se sont pourtant pas encore engagés dans cette voie.

Les résultats peu encourageants des derniers sondages, les premiers succès de la croisade juridique de Guy Bertrand, comme l'orientation prise par le camp du NON rendent maintenant nécessaire, au risque de désespérer les souverainistes les plus orthodoxes de Montréal-Centre, d'envisager sérieusement la possibilité de ce second référendum qui rendrait le premier plus conforme à une conception exigeante de la démocratie tout en permettant de rallier un plus grand nombre d'électeurs au «camp du changement».

La transparence démocratique
Tout au long de l'histoire du PQ, René Lévesque a eu fort à faire auprès de ses troupes pour que l'accès à la souveraineté soit une expérience démocratique authentique, refusant de la faire dépendre d'une simple majorité parlementaire ou d'une question ambiguë. Pour lui, c'est en toute transparence, sans aucune astuce, en y mettant le temps nécessaire, que les Québécois devaient être convaincus de se donner un pays. C'est encore son exemple qui devrait nous servir de guide aujourd'hui.

Or, depuis le 12 juin, beaucoup de citoyens et citoyennes n'ont plus l'impression de pouvoir se prononcer sur une question claire, en toute connaissance de l'interprétation qui sera donnée à leur réponse. Les partisans potentiels du OUI sont en effet appelés à voter à la fois pour une souveraineté sur laquelle ils ne pourraient plus revenir ensuite et pour une éventuelle association économique et politique avec le Canada dont, en l'absence de réponse préalable des partenaires, ils ignorent le visage définitif. Beaucoup d'adversaires du *statu quo* demeurent donc encore perplexes face à cette dé-

marche pour eux encore très ambiguë. Du strict point de vue démocratique, il leur apparaît étrange que les leaders du OUI n'aient pas spontanément suggéré dans leur entente un second référendum qui deviendra sans doute nécessaire de toute façon. Pour plusieurs indécis, l'offre de partenariat semble encore une nouvelle astuce destinée à duper les allairistes et les nationalistes mous.

Ils seront profondément d'accord avec l'éditorial de Lise Bissonnette du 31 août dans lequel elle avançait que «l'idée de promouvoir un deuxième référendum pour ratifier le résultat des négociations avec le Canada (...) a un fondement démocratique qui pourrait en rassurer plusieurs». Si «le droit de vote des Québécois est sacré», comme vient de le réaffirmer Jacques Parizeau, c'est à eux, et non aux seuls politiciens, qu'il revient de décider quelle sera la configuration définitive de leur pays. La population accepterait mal qu'une nouvelle constitution permanente du Québec ou du Québec-Canada soit, comme en 1867 ou 1982, ratifiée dans un an ou deux par les seuls élus. Il serait temps de le rappeler haut et fort avant qu'il ne soit trop tard.

L'efficacité stratégique

Même les souverainistes les moins sensibles à la transparence démocratique devraient d'ailleurs considérer sérieusement l'ajout de ce chaînon manquant à leur stratégie référendaire puisque les sondages les plus favorables à leur option prévoient actuellement une défaite du OUI ou, ce qui serait peut-être pire, une victoire autour de 51 %, trop courte pour être vraiment significative face au Canada et à l'étranger. Cette défaite, si on l'interprète à la lumière de l'entente du 12 juin, serait cette fois non seulement celle de la souveraineté mais aussi celle de toute nouvelle entente Québec-Canada, ne laissant place qu'à un *statu quo* rejeté par la majorité des Québécois. Sans contredire en quoi que ce soit cette entente, l'inclusion de la promesse d'un second référendum dans la question soumise aux électeurs pourrait sans doute transformer en stratégie gagnante la perspective d'une défaite appréhendée.

Elle rassurerait les péquistes orthodoxes qui craignent de se retrouver devant une entente Québec-Canada où le partenariat l'emporterait définitivement sur la souveraineté; elle convaincrerait les allairistes toujours incrédules face aux résultats éventuels d'une négociation Parizeau-Chrétien: en proposant une alternative claire aux adversaires du *statu quo*, le «camp du changement» atteindrait sans doute alors ce 55 % à partir duquel tout



PHOTO PC

Si «le droit de vote des Québécois est sacré», comme vient de le réaffirmer Jacques Parizeau, c'est à eux, et non aux seuls politiciens, qu'il revient de décider quelle sera la configuration définitive de leur pays.

devient réellement possible.

Face à une telle éventualité, qui ne rendrait plus la souveraineté inéluctable dès le 30 octobre, Guy Bertrand a d'ailleurs affirmé qu'il retirerait sa demande d'injonction qui, pour le moment, risque d'ajouter un imbroglio juridique inextricable à une situation déjà suffisamment ambiguë.

Jacques Parizeau nous en a déjà avertis, c'est en montrant aux électeurs que leur OUI pourrait les engager définitivement et sans retour, quoi qu'il arrive, dans la voie d'une souveraineté encore mal définie que le camp du NON risque de marquer le plus de points. Encore ici, la promesse d'un second référendum obli-

gerait Daniel Johnson et Jean Chrétien à cesser de pourchasser les «séparatistes» pour recentrer leur stratégie sur la nouvelle entente Québec-Canada.

Malgré les craintes des sondeurs, il est sûrement trop tard pour retarder le référendum. Mais, peut-être, en incluant dans la question soumise aux électeurs, comme en 1980, la promesse d'un second référendum, les souverainistes pourraient-ils à la fois réaffirmer le caractère profondément démocratique de leur démarche, rassurer leurs partisans les plus craintifs, miner l'argument le plus sérieux de leurs adversaires et assurer une victoire plus convaincante de leur option.

Le Parti réformiste: seule alternative pour les Québécois

MARTIN MASSE

L'auteur est depuis peu responsable des communications au bureau québécois du Parti réformiste.

Lors des commissions régionales de l'hiver dernier, plusieurs intervenants avaient exigé du gouvernement qu'il clarifie le projet de société qui justifierait sa démarche indépendantiste. Cette question doit être devenue suffisamment claire puisque plus personne ne la soulève. Depuis leur élection en effet, les péquistes n'ont eu de cesse d'utiliser les «leviers de l'Etat» si chers au premier ministre pour remodeler la société québécoise en fonction de leur idéologie collectiviste.

Chaque semaine apporte son lot d'annonces d'interventions coûteuses de la part du gouvernement dans des secteurs qui devraient être laissés à la société civile ou à l'initiative privée.

Ainsi, que songe faire la ministre Harel pour «forcer» la création d'emplois, comme l'annonçait une manchette du *Devoir* du 23 août? Souhaite-t-elle réduire les taxes sur la masse salariale, un des principaux destructeurs d'emplois? Songe-t-elle à diminuer la paperasserie gouvernementale pour que les entreprises se concentrent sur du travail productif? Non. Après avoir mis la patte sur les dépenses en formation avec sa loi du 1 %, elle veut simplement bureaucratiser un autre domaine de l'économie en réglementant les heures de travail dans des milliers d'entreprises québécoises.

Durant la campagne électorale, le candidat Richard Le Hir se présentait comme le garant du réalisme économique de la nouvelle équipe péquiste. Non seulement n'a-t-il eu aucune influence sur ses collègues dépensiers, mais lui-même n'a rien d'autre à faire que de jeter des millions par les fenêtres en publiant des études que personne ne lira et en envoyant de la propagande dans les écoles. Des cadeaux et promesses saupoudrés à gauche et à droite au fameux virage du printemps, les efforts des séparatistes pour garder leur projet à flot sont plus que pathétiques. Jacques Parizeau croit pouvoir recréer la ferveur de l'après-Meech en se sentant «humilié» ou en crachant au complot chaque fois que Jean Chrétien ouvre la bouche ou qu'Ottawa prend une décision qui affecte le Québec. Rien n'a changé dans la démarche péquiste: l'indépendance n'a de sens que pour ceux qui souhaitent fonder une république de banane ou notre Etat éclairé à nous tiendrait la main au bon peuple pour lui dire comment vivre.

Le mouvement conservateur nord-américain

Dans une chronique au *Devoir* il y a un an, j'affirmais que la meilleure option pour les Québécois dans le cas d'un échec de la démarche indépendantiste serait de rejoindre le mouvement conservateur nord-américain opposé à la centralisation et au dirigisme étatique. Ce mouvement, porté par une nouvelle cohorte de républicains au Congrès depuis l'automne dernier, a déjà transformé le débat politique chez nos voisins du Sud. Il est représenté au Canada par les réformistes. Inutile d'attendre la débâcle référendaire, la démarche indépendantiste a déjà échoué. Même si le gouvernement québécois réussissait à déclarer l'indépendance après avoir obtenu 52 % des voix, le nouveau pays n'en serait pas réellement un. Il ne serait qu'une entité politique artificielle, divisée sur elle-même, bien plus que ne peut l'être un Canada comprenant une petite minorité de séparatistes. Comment peut-on imaginer fonder un pays contre la volonté de 48 % de ses nouveaux citoyens?

Au contraire de ce qu'affirment les porte-parole du soft-dising «camp du changement», un OUI au référendum n'est pas l'unique façon de recréer un partenariat plus acceptable avec le reste du Canada. Si l'on veut vraiment changer le fonctionnement de ce pays tout en y demeurant — ce qui semble être le vœu d'une forte majorité — le meilleur moyen est de trouver des alliés qui pensent comme nous dans les autres provinces.

Cette stratégie n'a jamais été tentée. Au niveau fédéral, les Québécois votent depuis des décennies ou bien pour des libéraux centralisateurs, ou bien pour des conservateurs qui leur font de belles promesses, mais dont les stratégies ont toujours été désastreuses parce qu'elles ne s'appuyaient pas sur un minimum de consensus canadien: Le Parti réformiste est le seul parti fédéral à proposer un véritable décentralisation des pouvoirs pour régler les problèmes de la fédération canadienne. Cette politique n'a pas été établie à la suite des menaces et des pleurichages des nationalistes québécois, mais parce qu'elle serait avantageuse pour tous les Canadiens. Les réformistes ne promettent pas une chose aux Québécois tout en disant le contraire au reste du pays. Ils croient profondément en la justesse de ces solutions, pour les mêmes raisons que plusieurs y croient aux États-Unis, où la question nationale québécoise ne joue aucun rôle. Après les fiascos de Meech et Charlottetown, c'est le meilleur gage de succès.

Le Parti réformiste est aussi le seul à présenter des solutions radicales et avant-gardistes pour ramener la prospérité économique, là où les autres partis n'ont réussi qu'à nous étouffer toujours plus sous les dettes, le chômage et les taxes. Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres, ce parti est la seule alternative vers laquelle pourront se tourner les Québécois au niveau fédéral lorsque la déconfiture péquiste et bloquiste aura été complétée. Ni le Parti libéral de Jean Chrétien, ni un Bloc qui n'aura plus de raison d'être, et encore moins les groupuscules que sont devenus le NPD et le PC, n'offrent de solutions à long terme qui soient satisfaisantes pour une majorité de Québécois et de Canadiens.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Lévesque (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (rectrices); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lessage (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (archiviste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Lévesque, Suzanne Misocovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turcotte (contrôleurs); Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LE MARKEETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamine (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Louise Gagné (directrice), Christylin Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnement), Michaël Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Jeanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrers, Marie-Josée Hudson, Sylvain Lessage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR: Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

La minorité invisible

D'apparence anodine, les autorisations et permis de toute sorte deviennent des privilèges contrôlés

PIERRE LEMIEUX
Économiste et essayiste

L'idée de ce petit papier personnel est née d'une conversation avec la directrice du *Devoir*, qui a des qualités à la hauteur de ses défauts. La question concernait le genre d'agressions quotidiennes et d'oppression continue dont est victime la minorité invisible, c'est-à-dire ceux qui défendent la liberté dans nos sociétés étatisées — et a fortiori dans une société moutonnière comme le Québec.

Car, voyez-vous, nos prétendues chartes des droits ignorent, et pour cause, la discrimination que l'Etat exerce contre ceux qui souhaiteraient seulement vivre en paix sans remplir sous la contrainte des formulaires bureaucratiques, quémander des permissions, attendre des subventions et décliner le numéro d'assurance sociale dont l'Etat marque son bétail. Pardonnez-moi d'énumérer quelques banalités de la tyrannie, contre lesquelles nos ancêtres qui ont lutté pour la liberté se seraient insurgés les armes à la main.

Je fais partie de la minorité invisible. Récemment, par exemple, j'ai renouvelé mon passeport canadien. Pour un temps encore, les bureaucrates sont obligés de vous le donner, même si le gouvernement ou votre ex-femme ne vous aime plus. J'ai dûment rempli le formulaire (assez anodin si on le compare à d'autres), déposé ma demande, et me suis présenté de nouveau au jour convenu pour prendre livraison des services publics, le bureaucrate me demande: «Votre numéro d'assurance sociale?» Evidemment, je refuse.

Le bureaucrate n'en croit pas son unique oreille. En effet, tout le monde sort docilement sa carte d'assurance sociale, bien en vue dans son porte-monnaie avec sa carte d'assurance-maladie et son permis de conduire. On demanderait aux gens leur empreinte nasale que 99 % inclineraient servilement la tête pour coller leur nez sur le tampon du bureaucrate.

L'autre jour, à la douane de Mirabel, en rentrant dans ce qu'on appelle mon pays, je subis l'habituelle question du douanier: qu'est-ce que je suis allé faire à Paris? «Ca

ne vous regarde pas.» Ce que je fais dans la vie? «Conspirateur international», que je lui réponds comme ferait n'importe quel homme libre devant un flic qui renifle ses valises. Elles sont pénibles, ces confrontations personnelles avec de petits bureaucrates parfois affables, toujours engoncés dans leur morale de midinette. On préfère souvent les éviter, mais on se sent parfois obligé de remplir sa responsabilité sociale. Et on rêve du jour — je ne rêve pas seulement, j'y travaille activement depuis 20 ans — où une proportion critique de ces sujets se mettra à dire aux bureaucrates où se mettre leurs questions et leurs formulaires.

Le fait est qu'il est maintenant impossible de vivre sans être tous les jours considérés comme des incapables par un Etat bienveillant prétendant être élu par ces irresponsables mêmes. D'apparence anodine à l'origine, les autorisations et permis de toutes sortes deviennent des privilèges bien contrôlés par le prince.

Par exemple, quand vous atteignez 70 ans (j'espère, avoir pris le magot d'ici là), vous devez subir un examen médical annuel pour quémander votre permis de conduire aux bureaucrates. On sait comment, avant cette loi, les vieux causaient de véritables carnages sur les routes, et qu'il n'était pas rare de voir, sur les chaussées mal entretenues de l'Etat, s'échapper les carcasses mutilées de vieillards irresponsables. De plus, les médecins, serviteurs stépidés de l'Etat, sont obligés par la loi de dénoncer au gouvernement leurs «patients» atteints de déficiences susceptibles d'affecter la conduite d'une automobile.

La logique de l'Etat, qui a tué plus de gens dans l'histoire que l'automobile, le tabac, la drogue, la natation, l'alpinisme, la chasse — ajoutez-en — combinés, consiste à rendre les gens non seulement de plus en plus irresponsables, mais aussi de plus en plus conscients et satisfaits de leur dépendance. L'Etat s'affiche partout, et il impose à la minorité invisible une intolérable pollution visuelle et morale. Pendant que les lois interdisent aux femmes d'aller seins nus sur

les plages, le gouvernement fédéral fait de la pub pour l'allaitement en public, et Loto-Québec renforce son monopole obscène.

Et puis, il y a toutes les dispositions liberticides du Code criminel que n'importe quel membre de la minorité invisible viole forcément dans le cours d'une vie pacifique. Je ne répéterai pas ici les quelques crimes que je confesse dans mon dernier livre. Non, ce n'est pas ce que vous croyez. Je n'ai jamais, à ce jour, battu ma femme ni abandonné mes enfants. Même si le tyran vole régulièrement sur ma table le pain que je destinais à ces derniers, je ne les ai jamais envoyés à l'école publique (sauf jadis pour une année de prémamanisme dans une école monopolistique de village), je n'ai jamais demandé de bourse pour eux, et je n'ai jamais réclamé d'allocations familiales quand les circonstances me remirent cette décision entre les mains.

On demanderait aux gens leur empreinte nasale que 99 % colleraient servilement leur nez sur le tampon du bureaucrate.

Du côté des péchés véniels, j'ai, nègre moderne, fumé mes cigarettes de contrebande dans toutes sortes d'endroits interdits, en fredonnant Ferré: «Y'a mes clopes que t'allumes à ton slip...» Tant qu'à y être, mon père, je confesse aussi quelques péchés de harcèlement sexuel, hélas pas toujours couronné de succès. Des péchés et pénitences de la minorité invisible, j'ai parlés avec plus — et peut-être trop — de détails dans mes «Mémoires of a Soviet Dissident» (*Liberty*, janvier 1995).

Mais oublions les prétendus délits et crimes qui sont à la portée de tout le monde. J'en ai commis d'autres où je jouis d'un avantage comparatif. Une bonne partie de ce que j'ai écrit viole probablement quelque loi pénale de ce pays. Si vous ne me croyez pas, lisez le Code criminel, notamment les dispositions sur la sédition, ou la directive D9-1-1 de Douanes Canada. J'ai aussi fait traduire en français et édité à Paris le livre que *Playboy* a qualifié du plus séditieux de tous les temps: Lysander Spooner, *Outrage à chefs d'Etat* (Belles Lettres, 1991). Bref, des écrits bien plus subversifs que les livres et revues que Police Canada saisit régulièrement aux frontières ou à l'intérieur. Je suggère d'ailleurs aux douaniers de s'agui-

ser le museau pour quand mon prochain livre arrivera de Paris, ou mon prochain article des États-Unis.

Pour l'intellectuel de la minorité invisible, le plus difficile ici est de gagner convenablement sa vie. Contrairement au politicien à la retraite ou à l'ex-syndicaliste, il ne peut, sauf exception, espérer une chaire à l'Académie des sciences — je veux dire l'université —, de même que lui sont fermées les autres officines culturelles d'Etat, et qu'il ne touche pas un sou des médias dominés par l'establishment. Pour les jeunes à l'esprit critique qui arrivent sur le marché sans connivence avec l'establishment étatico-nationaliste, toute vraie contestation signifie pratiquement un arrêt de mort.

Cela étant, j'admets avoir jusqu'à maintenant, et sans trop faire attention, échappé à l'intimidation des poursuites en diffamation (les politiciens s'étant concentrés sur les André Arthur), aux accusations pénales et à la prison. Il y a des degrés dans la tyrannie et, bien sûr, la «nôtre» (comme on dit «mes» impôts ou «mon» cancer) pourrait être pire.

Au début des années quatre-vingt, un petit groupe d'assistés sociaux de luxe, piliers de la mafia intellectuelle montréalaise, avaient bien obtenu une citation d'outrage au tribunal et requis contre moi une peine de trois ans de prison. Mon crime majeur consistait à «avoir incité [un journaliste] à écrire un article» — lequel «journaliste» avait signé l'affidavit et gagné toujours sa croûte au *Journal de Montréal*. Mais les acolytes du tyran ont fini par retirer leur plainte quand, enfin, la presse eut timidement fait état de l'affaire.

Du point de vue de Sirius ou du démon de midi («C'était vraiment un employé modèle, Monsieur Williams...»), certains diront que le sort de la minorité invisible est enviable. Ou bien on ne nous soumet qu'à des vexations dégradantes et à une discrimination continue; et, aux yeux de l'histoire, plusieurs d'entre nous auront quand même continué leur petit bonhomme de chemin subversif. Ou bien, on finira par invoquer contre nous les lois pénales existantes, et les autres qui s'en viennent; mais ce jour-là, nous saurons que le tyran a peur et que nous avons réalisé des progrès dans la lutte séculaire pour la liberté.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LANGUE L'Office de la langue française sera mis à contribution

SUITE DE LA PAGE 1

mesure de prendre les meilleures décisions.» Depuis la commission d'enquête Gendron du début des années 70, dont les conclusions avaient permis au gouvernement Bourassa de concevoir l'historique bill 22, c'est la première fois que l'on procède à un bilan de la situation du français. Le nouveau groupe de travail n'en aura pas l'envie et il agira avec célérité, le diagnostic étant attendu au plus tard en janvier. Dans un deuxième temps, et avant de formuler des recommandations, le groupe de travail lancera un exercice de consultation.

Au chapitre de la langue, le programme du Parti québécois prévoit une série de mesures concrètes et vigoureuses visant à «compléter et raffiner» la Charte de la langue française. Mais la nouvelle ministre souligne que le mandat du gouvernement ne porte que sur ses engagements électoraux, qui reposent sur des objectifs fondamentaux plus vagues. Au cours de l'entrevue, elle a pris soin de ne pas devancer les conclusions du groupe de travail et a refusé de lever le voile sur ses intentions et impressions personnelles. Elle a toutefois laissé entendre que le groupe de travail pourrait bien privilégier une nouvelle approche, à certains égards moins coercitive. «Nous ne sommes pas convaincus qu'il faille faire exactement la même chose, le même type de francisation avec la même lourdeur bureaucratique.»

D'ici là, soucieux de marquer la rupture avec le passé, le gouvernement n'a pas l'intention de se complaire dans le laxisme. Dans cette optique, l'Office de la langue française, l'organisme chargé de voir à l'application de la loi, sera dès mainte-

nant mis à contribution. Mme Beaudoin a d'ailleurs eu un entretien avec la nouvelle présidente de l'Office et lui a passé le message. «Nicole René, c'est sa job de faire en sorte de faire respecter la loi. Elle le sait, je lui ai dit.»

De l'avis de Mme Beaudoin, l'entrée en scène du gouvernement péquiste et la perspective souverainiste ont déjà eu pour effet de créer une nouvelle dynamique dans le milieu et d'envoyer le signal de la vigilance. Il y a aussi le fait que le changement de la garde est complet, avec la nomination d'une nouvelle ministre, d'un nouveau président du Conseil de la langue française et de l'Office de la langue française. La différence se perçoit déjà, affirme-t-elle. «Marcel Masse, ce n'est pas un mou, et Nicole René non plus.» Un peu plus loin au cours de l'entrevue, elle ajoutera: «Et il y a une ministre qui veut positivement faire en sorte que l'on puisse travailler et vivre en français.»

Pour tout dire, Louise Beaudoin est profondément préoccupée par la situation du français. Une inquiétude fondée notamment sur des données que l'on a récemment portées à son attention. Ainsi, démographiques et linguistiques lui ont confirmé que dans 25 ans, les francophones pourraient être minoritaires sur l'île de Montréal. Ceci tient au fait que les immigrants s'installent sur l'île et que les francophones gagnent de plus en plus la banlieue.

Au chapitre de la langue de travail, elle convient que la loi 101 a permis de réaliser des progrès sensibles. Mais fragiles, ajoute-t-elle, parce que les nouvelles technologies remettent tout en question. Indignée par la décision de Microsoft Canada de livrer en anglais seulement son nouveau logi-

ciel Windows 95, elle a déjà annoncé des amendements à la loi 101 pour éviter ce genre d'anomalie.

Toutefois, c'est le problème de l'intégration des immigrants qui inquiète davantage la nouvelle ministre. Elle invitera le groupe de travail à un examen rigoureux de l'application de la loi à cet égard, question de vérifier s'il n'y a pas des failles. «Il y a une dynamique nouvelle dont le centre est l'intégration des immigrants. Il faut que ces immigrants se francisent, qu'ils parlent français au travail, qu'ils se divertissent et se cultivent en français.»

Elle rejette par ailleurs la prétention de l'ancien président du Conseil, Pierre-Etienne Laporte, selon qui la force de la loi 101 portait le germe de la discrimination à rebours aux dépens des anglophones. Elle lui reproche d'avoir pratiqué la désinformation et d'avoir fondé ses allégations sur des impressions de vraisemblance. Elle compte bien également résister aux pressions de la communauté anglophone et d'Alliance Québec, qui crient à l'exode des jeunes anglophones supposément victimes de discrimination à l'embauche. «Non, je ne me laisserai pas influencer. La minorité anglophone aura ses institutions protégées, ni plus ni moins.»

Les titulaires qui l'ont précédée à la Culture se sont montrés avertis de déclarations sur l'importance de la question linguistique. Pas un traitre mot sur le sujet dans l'avant-projet de loi référendaire du gouvernement. Or, Louise Beaudoin y voit un enjeu fondamental, «qui touche à tout le reste», et elle annonce que le nouveau texte que dévoilera demain le premier ministre Parizeau y fera généreusement référence.

COUPES

SUITE DE LA PAGE 1

éviter d'aller chercher des sommes dans l'enveloppe budgétaire consacrée aux enseignants. Nous n'avons plus le choix, nous n'avons plus de marge de manœuvre.»

Au printemps dernier, une compression budgétaire de 200,6 millions \$ dans le réseau de l'éducation pour l'année 1995-96 a été confirmée par le Conseil du trésor. Ce montant comprenait un manque à gagner de 91,7 millions \$ pour les commissions scolaires, de 23,3 millions \$ pour les collèges et de 53,5 millions \$ pour les universités.

M. Lavertu convient que pour 1996-97, «la simple reconduction du gel des dépenses entraînera un manque à gagner de 20 millions \$». Et on n'a pas encore parlé de compressions supplémentaires, du budget Campeau, des diminutions des paiements de transfert en provenance d'Ottawa.»

Dans ce contexte, on comprend que plusieurs acteurs du réseau collégial n'acceptent pas que le gouvernement veuille créer de nouveaux cégeps, jugés trop coûteux et inutiles.

Hier, le Conseil régional intersyndical de Montréal, qui regroupe les syndicats FTQ, CSN et CEQ, avait joint sa voix aux organisations syn-

dicales du collégial, à la Fédération étudiante du collégial et à une large coalition, formée dans Lanaudière et regroupant la direction et les syndicats du Collège de Joliette ainsi que de plusieurs organismes majeurs du milieu jolietain (Chambre de commerce, municipalité de Joliette, etc.).

Tout ce beau monde demande au ministre de l'Éducation de revoir sa décision de créer un nouveau cégep dans l'ouest de l'île de Montréal et lui demande de ne pas créer de nouvel établissement dans Lanaudière.

Le ministre de l'Éducation annonçait la semaine dernière la nomination du conseil d'administration du nouvel établissement de l'ouest de l'île, qui portera le nom de cégep Gérald-Godin.

Tant le Conseil supérieur de l'éducation que la Fédération des cégeps avaient recommandé au ministre de créer un campus (probablement lié au cégep Saint-Laurent) plutôt qu'un nouvel établissement autonome dans l'ouest de Montréal.

Le ministre n'a pas tenu compte de ces avis. La coalition rappelle que dans le nouveau contexte des enveloppes budgétaires fermées, toute nouvelle dépense doit être financée à même la tarte financière déjà prévue. C'est le principe des vases communicants. La création de

nouveaux cégeps grugera d'autant plus le budget déjà prévu — et déjà diminué — pour les autres.

Il en coûterait 18 millions \$, plus des coûts annuels de fonctionnement de 8 millions \$, pour construire et mettre en place un nouvel établissement collégial, alors que la création d'un simple campus de 1000 places coûterait 14 millions \$, avec des coûts de fonctionnement moins élevés.

Le réseau collégial s'inquiète également des projets gouvernementaux de convertir le secteur collégial du collège privé de L'Assomption en un cégep autonome à Lanaudière, avec campus à Terrebonne, comme l'a promis au printemps la déléguée régionale de la région.

Il s'agit là d'une véritable patate chaude, qui divise les Lanaudois eux-mêmes. Dans le sud de Lanaudière, certaines municipalités appuient le projet, mais le cégep de Joliette, plus au nord, seul cégep de la région, n'accepte pas cette proposition et est appuyé par toutes les élites de Joliette. La direction et les syndicats du cégep rappellent qu'ils demandent depuis dix ans à gérer un campus dans le sud de Lanaudière; le sommet économique de Lanaudière endossait cette idée il y a cinq ans.

Le gouvernement péquiste n'a pas encore pris de décision finale dans le cas de Lanaudière.

UTOPIE

SUITE DE LA PAGE 1

Les géomètres de Sa Majesté vont prétendre que le point de repère est un lac situé près de l'actuelle Chartierville, au Québec. Les Américains vont plutôt miser sur le torrent de Hall, qui se jette dans la rivière Connecticut. Il faudra un demi-siècle et la constitution d'une république qui a porté le nom d'un autre torrent tout proche — celui de l'Indien — pour trancher la question.

Entre-temps, en 1796, un chef amérindien surnommé Philip, installé dans cette région, cède des titres à la Eastman Company, qui viennent de former quelques associés américains (dont l'arpentier Jonathan Eastman). L'entente prévoit notamment que la compagnie assurera «la nourriture et les vêtements pour les deux squaws [du chef], leur vie durant». Deux ans plus tard, des Abénaquis offrent à la législature du New Hampshire d'acheter les terres du nord de l'État, qui leur auraient été léguées par Monsieur de Frontenac, en 1679. L'État refuse, mais une autre compagnie, fondée par la famille Bedel, prend le relais en déboursant 3100 \$.

Le triangle bradé au profit de la Eastman et de la Bedel Co. couvre 250 000 acres. Pendant trois décennies, les spéculateurs vont multiplier les efforts pour y installer des colons et ainsi assurer leurs droits de propriété et leurs profits.

Les deux compagnies fusionnent dans les années 20. Le territoire compte alors plus de cinquante familles, soit quelques centaines de personnes à peine, concentrées dans le canton de Drayton.

Mais ces habitants vivent toujours dans une sorte de *no man's land* constitutionnel réclamé par le Bas-Canada et les États-Unis. En 1827, les deux pays se résignent donc à faire arbitrer leur différend par le roi des Pays-Bas. La décision royale est rendue en janvier 1831, en faveur des Bri-

tanniques. Cette même année, le Maine arrache le large territoire de la Madawaska, au Canada, dans une dispute territoriale similaire. Le New Hampshire y voit un exemple à suivre et décide donc de ne pas respecter la décision de l'arbitrage.

Les colons eux, en ont assez. Ils viennent aussi bien du nord que du sud et sont divisés sur la question de leur affiliation. Le 11 juin 1832, ils se réunissent et décident de déclarer leur indépendance «jusqu'au règlement des frontières». La constitution du petit État est adoptée un mois plus tard, le 9 juillet, par 56 voix contre trois.

Le préambule du texte proclame que la colonie est «privée de la protection des lois de tout gouvernement» et que la nouvelle constitution veut donc «préserver la justice, la paix, la sécurité et une commune défense sur le territoire de l'Indian Stream». La «charte des droits» qui suit comprend treize articles garantissant la liberté individuelle, la liberté religieuse, le droit de propriété, etc. Le reste de la Loi fondamentale concerne surtout l'administration de la république: l'Assemblée générale des citoyens (masculins) qui se réunit une fois l'an est déclarée souveraine; le pouvoir exécutif est exercé par un conseil de cinq membres, dont les résolutions sont toutefois redevables devant l'Assemblée générale.

Un temps, les géants voisins laissent l'utopie lilliputienne en paix. Mais un temps seulement. Le New Hampshire réagit après deux ans en envoyant des shérifs et des rangers arrêter quelques leaders de la république et confisquer leurs propriétés. Le peloton s'adjoint des volontaires à qui l'ont promis «autant de liqueur qu'ils pourront en boire» s'ils aident à «mater l'insurrection et la rébellion». Pendant la charge, un dirigeant de la république est blessé au sabre, un autre au pistolet.

Le Bas-Canada appréhende à son tour

quelques citoyens pro-américains et assure les «Indian Streamers» de son soutien indéfectible. En fait, la colonie britannique, aux prises avec une autre rébellion, celle de 1837, n'a pas les moyens de respecter ses engagements. Le territoire de l'Indian Stream est finalement cédé aux Américains par le traité Ashburton-Webster, signé en 1842.

Cet épisode a été peu étudié par les savants. La bibliographie sur le sujet tient en une page, où se démarquent quelques articles publiés au tournant du siècle et deux mémoires de maîtrise américains des années 50. Curieusement, les lectures sont le plus souvent teintées par la nationalité des auteurs.

Évidemment, comme le disait à peu près le poète Valéry, l'histoire justifie toujours ce que l'on veut et n'enseigne finalement rien, puisqu'elle contient tout et donne des exemples de tout. Nos fédéralistes et nos indépendantistes trouveront donc dans ce «torrent de discorde», tiré de leur passé, la leçon qui leur convient.

C'est un peu le rôle du panneau commémoratif de Pittsburg, qui rappelle les événements dans une perspective toute américaine. Avec les tombes de quelques républicains des années 1830, dans les cimetières avoisinants de Tabor Road et de Hill Road, le *marker* est à peu près tout ce qui évoque encore le souvenir de cette page d'histoire rocambolesque.

Non loin de ces «lieux de mémoire», un fermier a installé son propre panneau pour dire au passant qu'il traverse un coin du monde exceptionnel. *This is God's country*, dit cette fois le texte. *You bet*. Mais cette terre bénie de Dieu, avec ses épaisses forêts, ses montagnes sauvages et ses cours d'eau tumultueux, dont un certain torrent de l'Indien, n'est plus canadienne, ni québécoise, depuis longtemps...

Louise Beaudoin au Devoir

Pas question de s'ingérer dans les affaires du CALQ

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

La ministre de la Culture Louise Beaudoin n'entend pas s'ingérer dans les affaires du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Invitée à se prononcer sur l'avenir du Théâtre populaire du Québec (TPQ), la ministre en a plutôt profité pour faire une mise au point. «Je ne peux pas servir de tribunal d'appel. On a choisi un système au Québec, via la politique culturelle, et ce choix est unanime. J'entends le respecter», a-t-elle dit. Pas question, donc, pour la ministre, de s'immiscer dans le dossier du TPQ ou dans tout autre dossier du CALQ.

La ministre compte par ailleurs créer une véritable synergie entre son ministère, le CALQ et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Une nouvelle relation, précise-t-elle, qui devra faire fi de l'ingérence et des chevauchements.

Mme Beaudoin a été catégorique hier à ce sujet. «Les organismes culturels qui dépendent du CALQ et de la SODEC ne devront plus venir frapper à la porte du ministère. S'il existe des zones grises, notamment concernant les nouvelles technologies et une politique de diffusion, on y travaillera dans l'esprit d'optimiser les résultats, sans dédoublement.» Quant au nom du nouveau prési-

dent ou de la nouvelle présidente du CALQ, Mme Beaudoin se donne encore quelques semaines de réflexion avant d'arrêter son choix sur un des deux ou trois candidats qui sont en lice, parmi lesquels ne figurerait plus celui de l'ancien directeur de l'OSM, Robert Spickler.

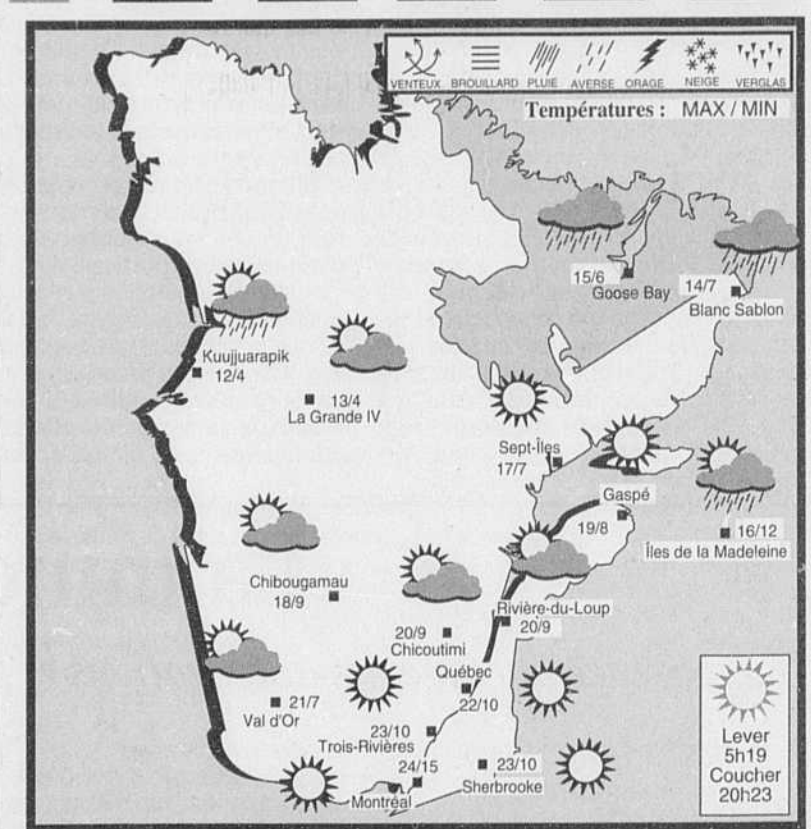
«La loi du CALQ stipule qu'on doit mener une consultation auprès du milieu pour la présidence. C'est ce que je fais. Cela se déroule très bien et devrait se conclure rapidement, avant le référendum. On procède comme pour la SODEC en parlant à tout le monde, les regroupements et les régions. Les gens apprécient le fait d'être consultés.»

La nouvelle synergie dont parle la ministre Beaudoin sera particulièrement nécessaire dans le domaine de l'autoroute électronique. «Dans ce dossier qui implique la SODEC, le CALQ et le Secrétariat de l'autoroute électronique, dit-elle, il est important de voir à ce qu'il y ait le moins de contradictions apparentes entre les créateurs et les véhicules, que les dédoublements soient résorbés.»

L'important demeure, selon elle, le contenu et la création. «Qu'on produise le plus et le mieux pour que plus de monde en profite» est son credo. S'il existe deux zones grises sur lesquelles elle espère se pencher plus dans les prochains mois, il s'agit des nouvelles technologies et de la diffusion.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 24	min 15	max 23	10/19	7/18



La météo au Canada	aujourd'hui	Destinations vacances É.-U.
Iqaluit	qigs averse 6 2	Burlington 25/12
Yellowknife	ensoleillé 15 8	Old Orchard 23/10
Whitehorse	nuageux 18 7	Lake George 27/12
Vancouver	avers isolées 20 13	Albany 25/16
Victoria	éclaircies 21 12	Cape Cod 25/16
Edmonton	ciel variable 18 5	New York 28/18
Calgary	pluie faible 15 6	Atlanta 27/17
Saskatoon	part nuageux 16 4	Philadelphie 28/18
Régina	averses 17 7	Atlantic City 27/17
Winnipeg	gn nuageux 17 3	28/18
Thunder Bay	averses 19 8	Virginia Beach
Toronto	part nuageux 25 17	
Ottawa	ensoleillé 22 13	
Montréal	ensoleillé 24 15	
Québec	ensoleillé 22 10	
Frédéricton	gn ensoleillé 19 7	
Halifax	dégagement 20 9	
Charlottetown	dégagement 18 8	
St Jean (T.N.)	averses 18 8	

QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 22	min 10	max 22	8/19	5/18

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 22	min 13	max 25	10/17	7/17

Dernier week-end avant la rentrée!
Météo-Vacances 1-900-451-4455
...la météo à la source

*Frais applicables

La réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) permet de sauver des vies. Inscrivez-vous à un cours.

Au cœur de la solution!

FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

Tél. : (514) 871-3951 ou 1-800-361-7650 - Téléc. : (514) 871-1464

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ (514) 985-3344
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559